L'ÉVALUATION ET LA FORMULATION DE RECOMMANDATIONS SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR

LE COMITÉ *AD HOC* DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 30 janvier 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Table des matières

SOMMAIRE 1

1. MANDAT DU COMITÉ 2

2. MEMBRES DU COMITÉ 3

3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION 4
- 3.1. Programmes soumis à l'étude 4
- 3.2. Évaluer la viabilité d'un programme universitaire : orientations convergentes .. 4
- 3.3. Paramètres et critères d'évaluation 5
  - 3.3.1. Critères incontournables et complémentaires 7
  - 3.3.2. Autres considérations 8
- 3.4. Outils d'évaluation 8
  - 3.4.1. Le *Questionnaire et guide d'évaluation* 8
  - 3.4.2. Grilles d'appréciation 9
- 3.5. Analyse des données 9
  - 3.5.1. Développement de seuils pour fins d'évaluation 9
  - 3.5.2. Sélection d'un groupe-témoin pour établir seuils de certains critères 10
  - 3.5.3. L'analyse des qualités psychométriques des outils d'évaluation 10
    - 3.5.3.1 La validité des outils d'évaluation 11
    - 3.5.3.2 La fidélité des outils d'évaluation 13
  - 3.5.4 Processus d'évaluation 14
  - 3.5.5 Processus d'analyse pour fins décisionnelles 14
- 3.6 Limites de l'étude 15

4. FORMULAIRES-RÉPONSES DE CHAQUE PROGRAMME
(Consulter le site web à l'adresse www.umoncton.ca/viabilitedesprogrammes pour visionner les formulaires-réponses de chaque programme) 16
- 4.1 Baccalauréat appliqué en intervention touristique
- 4.2 Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)
- 4.3 Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)
- 4.4 Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique)
- 4.5 Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie)
- 4.6 Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire)
- 4.7 Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie)
- 4.8 Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)
- 4.9 Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie)
- 4.10 Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie)
- 4.11 Maîtrise en droit
- 4.12 Maîtrise en français
- 4.13 Maîtrise ès arts (sciences du langage)

4.14 Maîtrise ès arts (histoire)
4.15 Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire)
4.16 Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource)
4.17 Maîtrise ès arts en orientation
4.18 Maîtrise ès sciences (chimie)

5. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS 17
5.1 Définition des recommandations du Comité 17
5.2 Documents associés aux recommandations du Comité 18
5.2.1 Baccalauréat appliqué en intervention touristique 19
5.2.2 Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) 28
5.2.3 Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires) 43
5.2.4 Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique) 57
5.2.5 Baccalauréat ès arts (spécialisation en géographie) 72
5.2.6 Baccalauréat ès arts (spécialisation en histoire) 84
5.2.7 Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) 99
5.2.8 Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie) 116
5.2.9 Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie) 146
5.2.10 Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie) 172
5.2.11 Maîtrise en droit 185
5.2.12 Maîtrise en français 202
5.2.13 Maîtrise ès arts (sciences du langage) 215
5.2.14 Maîtrise ès arts (histoire) 229
5.2.15 Maîtrise ès arts en éducation (administration scolaire) 244
5.2.16 Maîtrise ès arts en éducation (enseignement ressource) 259
5.2.17 Maîtrise ès arts en orientation 271
5.2.18 Maîtrise ès arts (chimie) 284

6. RETOUR SUR L'ÉVALUATION DES CRITÈRES 298

7. RÉFLEXIONS DU COMITÉ 303

8. BILAN DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ 309

9. BIBLIOGRAPHIE 313

10. ANNEXES 314

ANNEXE I Tableau I - Diplômation et inscriptions à temps complet par programme à l'UdeM durant la période 2001-2002 à 2010-2011 316

ANNEXE II Guide d'évaluation et questionnaire (lequel comprend notamment les tableaux suivants):
Tabl. 3 Taux d'obtention de diplômes pour la période 2001 à 2007 ... 341

Tabl. 5 Ratio (par ordre croissant) des inscriptions par crédit enseigné et par niveau de cours, de 2005-2006 à 2010-2011 351

Tabl. 6 Ratio d'offre de cours à option dans les disciplines principales, de 2006-2007 à 2010-2011 352

Tabl. 13 Estimation du coût marginal des programmes en crédits-professeur (selon le Répertoire) 364

Tabl. 15 Proportion d'inscrits hors discipline dans les cours disciplinaires des programmes, de 2005-2006 à 2010-2011 370

Tabl. 18 Proportion d'étudiants de l'extérieur attirés aux programmes de 2e cycle de l'UdeM 376

Tabl. 13-A Estimation révisée (c.-à-d. ratio du coût marginal par inscriptions au programme) 378

ANNEXE III Tableaux préparés pour les 27 programmes du groupe-témoin : 380

Tabl. 3 Taux d'obtention de diplômes pour la période 2001 à 2007... 381

Tabl. 5 Ratio (par ordre croissant) des inscriptions par crédit enseigné et par niveau de cours, de 2005-2006 à 2010-2011 391

Tabl. 6 Ratio d'offre de cours à option dans les disciplines principales, de 2006-2007 à 2010-2011 394

Tabl. 15 Proportion d'inscrits hors discipline dans les cours disciplinaires des programmes, de 2005-2006 à 2010-2011 401

ANNEXE IV Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse 403

ANNEXE V Lettre du décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales (le 7 novembre 2013) 413

SOMMAIRE

Le 29 octobre 2010, le Sénat académique de l'Université de Moncton a adopté une série de recommandations concernant l'avenir de ses programmes d'études. L'une de ces recommandations visait l'étude de la viabilité des programmes affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Le Sénat a ainsi adopté un critère déclencheur (*nombre annuel moyen de diplômées et diplômées issus du programme au cours des dix dernières années*) qui servirait à déterminer les programmes assujettis à l'étude. Jumelé à cette consigne, le Sénat a décidé que l'exercice débuterait avec les programmes de baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrise. C'est ainsi qu'en février 2011, le Sénat formait un Comité *ad hoc* (ci-après le *Comité*) à qui il confia l'examen de ces programmes et le mandat de formuler des recommandations sur leur viabilité.

Le Comité a identifié 18 programmes, soit dix programmes de premier cycle et huit programmes de 2e cycle, sur lesquels il a porté un regard exhaustif et fait un constat de la situation. Pour y arriver, il a élaboré un processus d'évaluation en consultation avec le Sénat et les unités académiques concernées. En prenant comme point de départ les cinq paramètres de viabilité adoptés par le Sénat, il a mis de l'avant 28 critères qui ont servi à développer un *Questionnaire et guide d'évaluation* (cueillette des données) ainsi qu'une procédure d'analyse de données (*Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse)*. Ces outils ont été présentés aux instances concernées afin d'obtenir leurs rétroactions et améliorer la pertinence et la rigueur du contenu.

La période de cueillette de données a eu lieu entre la mi-septembre 2012 et la fin décembre 2012. L'analyse des données a eu lieu entre janvier 2013 et septembre 2013. Les *Rapports préliminaires du Comité* furent remis aux responsables des programmes à la fin septembre 2013 et le Comité a invité les unités à soumettre leurs rétroactions pour le début novembre 2013. À la suite de la réception de celles-ci, le Comité a porté un dernier regard sur les 18 programmes ciblés et a formulé ses recommandations finales.

Au demeurant, les recommandations du Comité correspondent à une *abolition nette* de huit programmes. Ce bilan est le fruit de l'abolition de quatre programmes de baccalauréat et de cinq programmes de maîtrise (9 abolitions), de la création d'un programme de baccalauréat et d'un programme de maîtrise (2 créations), et de l'abolition corollaire (1 abolition) d'un dixième programme de maîtrise. Sur les neuf autres programmes ciblés, cinq ont reçu une recommandation de *plan de relance* et quatre ont reçu une recommandation de *maintien. En aucun cas les recommandations du Comité n'auront-elles pour effet de mener à la disparition de disciplines à l'Université de Moncton.*

Le Comité veut souligner la contribution inestimable des dix-huit unités ciblées par l'étude et les remercier de leur collaboration soutenue tout au long de l'exercice. Grâce à leur engagement, leur diligence et leur rigueur, elles ont répondu avec aplomb au questionnaire d'évaluation, ont fourni des informations additionnelles, au besoin, et ont fait part de leurs rétroactions au *Rapport préliminaire du Comité*. Pour tous ces efforts, le Comité tient à leur exprimer sa plus sincère reconnaissance.

1. MANDAT DU COMITÉ

La recommandation 4 du *Comité Ad hoc du Sénat académique sur la viabilité des programmes et son impact sur l'avenir de l'Université de Moncton* fut adoptée lors d'une réunion du Sénat académique le 29 octobre 2010. Elle se lit comme suit :

« Que le Sénat académique, en conformité avec les règles habituelles de composition de comités, mette sur pied un comité ad hoc chargé de réviser, dans une période ne devant pas dépasser 24 mois, les programmes d'études de l'Université de Moncton dont le nombre de diplômées et diplômés est faible de manière à formuler une recommandation sur leur viabilité, et que ce comité implique l'unité académique responsable du programme concerné dans la réalisation de ses travaux.

Chaque examen devra poser un diagnostic sur la situation du programme. Les grands paramètres d'examen incluront les éléments suivants :

1. *La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton.*
2. *Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement.*
3. *La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.).*
4. *La relation avec les autres programmes.*
5. *Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures.*

Les recommandations présentées au Sénat académique pourront inclure :

1. *Le maintien du programme dans son état actuel.*
2. *Un plan de relance du programme.*
3. *Une proposition visant la transformation majeure du programme (p. ex. : programme à double majeure ou bidisciplinaire).*
4. *L'abandon du programme.*
5. *Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable.*

Le critère servant uniquement à déterminer l'ordre de priorité sera le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés au cours des dix dernières années. L'examen débutera par les programmes de premier cycle spécialisés ou avec spécialisation ayant en moyenne moins de 3 diplômées et diplômés annuellement au cours des dix dernières années et, dans le cas des cycles supérieurs, les programmes de maîtrise, dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5. »

2. MEMBRES DU COMITÉ

En conformité avec les règles habituelles du Sénat sur la composition de ses comités, les personnes suivantes (présentées en ordre alphabétique) furent nommées au *Comité ad hoc du Sénat académique sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes* (ci-après désigné le Comité) lors d'une séance extraordinaire du Sénat académique le 2 février 2011 :

- Vincent Basque (FÉÉCUM)
- Michelle Landry (UMCS)
- Mathieu Lang (UMCM)
- Francis LeBlanc (UMCM)
- André Leclerc (UMCE)
- Jean-François Richard (UMCM), président du Comité

Les membres Michelle Landry et Vincent Basque durent être remplacés au printemps 2012 à la suite de leur démission du comité, la première en raison d'un congé de maternité, le second en raison de la fin de ses études à l'UdeM. Ils furent remplacés par :

- Éric Allain (FÉÉCUM)
- Marthe Robichaud (UMCS)

3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

3.1. Programmes soumis à l'étude

Au moment où le Comité a entamé son travail en février 2011, les plus récentes *« 10 dernières années »* sur lesquelles l'exercice devait être basé correspondaient à la période 2001-2002 à 2010-2011. En se fondant sur les critères de priorisation adoptés par le Sénat, le Comité a identifié 18 programmes spécialisés ou avec spécialisation devant faire l'objet d'étude[1]. Ils consistent de **10 programmes de 1er cycle** affichant une moyenne de moins de 3 diplômées et diplômés par année au cours des 10 dernières années (voir tableau 1), et **huit programmes de maîtrise**[2] dont le nombre moyen annuel de diplômées et diplômés est inférieur à 1,5 (voir tableau 2).

Tableau 1- Programmes ciblés de 1er cycle

Programmes de 1er cycle	Moy. annuelle de diplômé.e.s 2001-2002 à 2010-2011
BA spéc philosophie	1,0
B appl en intervention touristique	1,3
Bac en arts visuels (orientation ens.)	1,6
BA spéc études littéraires	1,9
BScSoc spéc sociologie	1,9
BA spéc histoire	2,0
BA spéc linguistique	2,0
BSc spéc chimie	2,5
BA spéc géographie	2,6
BScSoc spéc économie	2,6

Tableau 2 – Programmes ciblés de 2e cycle

Programmes de Maîtrise	Moy. annuelle de diplômé.e.s 2001-2002 à 2010-2011
MA en éducation (enseign. ressource)	0,3
Maîtrise en français	0,4
MA (orientation)	0,5
Maîtrise en droit	0,7
MA (histoire)	1,0
MA (sciences du langage)	1,3
MA en éducation (admin. scolaire)	1,4
MSc (chimie)	1,4

3.2 Évaluer la viabilité d'un programme universitaire : orientations convergentes

Tel que présenté à la section 1 du présent document, l'orientation donnée par le Comité à la présente étude repose sur les cinq paramètres de base adoptés par le Sénat académique. Il reste que le défi du Comité a été de donner plus de précisions à ces paramètres afin d'identifier des orientations spécifiques qui permettraient au Comité de poser un jugement éclairé sur l'état de la situation des programmes ciblés.

[1] Un programme dont la moyenne de diplômés correspond aux critères adoptés par le Sénat, mais qui a seulement été offert depuis cinq ans ou moins, n'est pas compté parmi les programmes ciblés puisque la vie du programme n'est pas suffisamment longue pour en faire une étude probante.

[2] Lors de la réunion du Sénat du 24 août 2012, trois programmes combinés de droit qui se trouvaient dans la liste originale (JD-MÉE, JD-MAP et JD-MBA) en furent retirés puisqu'aucun des programmes individuels n'était ciblé par l'évaluation et les cours offerts dans le cadre des programmes combinés étaient exclusivement des cours existant déjà dans les programmes individuels, contribuant ainsi à un coût additionnel nul de l'offre desdits programmes. Le Sénat a ratifié cette décision dans la résolution R : 06-SAC-120824.

Une consultation de la littérature disponible sur l'évaluation de la viabilité des programmes de formation postsecondaire[3] a permis au Comité de constater que les mêmes paramètres décrits ci-après ressortent dans la plupart des ouvrages consultés:

- la pertinence des programmes (besoin, demande, mission et vision institutionnelle, etc.);
- la qualité académique;
- le rendement des programmes;
- le rôle de la recherche dans les programmes de formation.

Bien que la documentation offre peu de détails sur la façon que ces paramètres sont définis et évalués, il reste qu'il en ressort certaines constantes :

1) La majorité des ouvrages de référence présentent à la fois des approches qualitatives et quantitatives pour la cueillette et l'analyse de données;
2) L'ensemble de la documentation consultée tient compte de certaines données quantitatives pour évaluer le rendement des programmes ciblés (c.-à-d. nombre d'inscriptions, taux de diplômation, etc.); et
3) Toute la littérature consultée mentionne l'aspect financier comme l'une des considérations prises en compte dans l'étude de la viabilité d'un programme.

Parmi les ouvrages consultés pour cette évaluation, les écrits de Dickeson (2010) *Prioritizing Academic Programs and Services : Reallocating Resources to Achieve Strategic Balance* ont été utiles pour le Comité dans la validation de son cadre d'évaluation. Ceci a permis au Comité de procéder au développement de critères et d'indicateurs en lien avec les cinq paramètres. D'ailleurs, un développement intéressant de dernière heure a permis au Comité d'apprendre que la University of Guelph et la University of Saskatchewan ont également entamé une étude de la viabilité de leurs programmes, en 2012 et 2013 respectivement. Ces deux institutions se sont appuyées en grande partie sur le modèle préconisé par Dickeson (2010). Il s'avère que les grands paramètres retenus pour leur examen englobent tous les mêmes paramètres que ceux retenus par le Sénat de l'Université de Moncton, pour sa propre étude, ainsi que plusieurs autres paramètres par ailleurs.

L'ensemble de cette consultation a permis au Comité de valider l'orientation donnée à la présente étude. D'ailleurs, le Comité présente dans les sections qui suivent le *processus de développement* des critères aux fins de l'étude ainsi que leur mode d'évaluation.

3.3 Paramètres et critères d'évaluation

À partir des cinq paramètres adoptés au Sénat académique d'octobre 2010, une série de critères (N=28) a été développée afin de permettre au Comité d'étayer son regard sur les 18 programmes ciblés. Des grilles d'appréciation ont été développées afin de procéder à l'analyse de ces critères.

[3] Voir l'ensemble des documents consultés, à la section 9 (*Bibliographie*).

Afin d'assurer un processus d'évaluation qui maintienne un haut niveau de pertinence et de cohérence, le Comité a jugé indispensable d'attribuer une certaine pondération aux critères retenus. Ainsi, tous les *critères* permettant d'évaluer la viabilité d'un programme dans le cadre de cet examen sont classés, soit comme «incontournable», soit comme «complémentaire». Les critères jugés « incontournables » contribuent de façon directe à la viabilité d'un programme. Les critères dits « complémentaires » complètent les premiers, de sorte que l'évaluation de l'ensemble des résultats permet de juger de la viabilité et de la pérennité du programme.

Afin de recueillir les données nécessaires à cette étude, le Comité a demandé aux responsables des programmes ciblés de répondre à un questionnaire[4]. Le tableau 3 ci-dessous décrit la liste des cinq paramètres et 28 critères ayant orienté le développement du questionnaire.

Tableau 3 – Paramètres et critères retenus pour l'évaluation des programmes

Paramètres	Critères associés
1. La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton.	1.1 Besoins de la société auxquels ce programme répond; 1.2 Contribution de la recherche à l'avancement des connaissances et au développement sociétal; 1.3 Engagement citoyen des étudiantes/étudiants et des diplômées/diplômés; 1.4 Types d'emplois/carrières des diplômés; et 1.5 Services à la collectivité du corps professoral dans la communauté à l'extérieur de l'Université.
2. Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement.	****** Les informations fournies pour les 4 critères ci-dessous ont été regroupées afin de servir à l'évaluation du critère 2.4 (question 43 du questionnaire). ****** 2.1 Historique et évolution du programme (contexte disciplinaire, changements majeurs); 2.2 Défis et obstacles rencontrés par le programme au fil des ans; 2.3 Forces et faiblesses du programme; et 2.4 Vision d'avenir et perspectives de développement.
3. La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p.ex.: taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc.).	3.1 Taux annuel de diplômées et diplômés (comparaisons internes et externes); ***(Ce critère n'a pu être coté pour les raisons expliquées au point 4.3 de ce document.)*** 3.2 Taux d'obtention de diplôme; 3.3 Ratio d'inscription par crédit enseigné; 3.4 Ratio annuel de cours options enseignés dans la discipline principale des programmes; 3.5 Ratio annuel de cours de la discipline principale du programme livrés par des chargées et chargés de cours; 3.6 Ratio annuel d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeur à temps plein; 3.7 Capacité de l'unité académique à offrir une

[4] Vous pouvez prendre connaissance du *Guide d'évaluation et questionnaire* à l'Annexe II de ce rapport.

	diversité de cours et par conséquent, une diversité de perspectives; 3.8 Autres ressources humaines affectées à la discipline; ***(Ce critère n'a pas été coté, mais les renseignements fournis ont été retenus à des fins complémentaires.)*** 3.9 Coût marginal du programme; et 3.10 Taux de placement et taux de poursuite des études.
4. La relation avec les autres programmes.	4.1 Exigences d'admission aux programmes de maîtrise ciblés; et 4.2 Importance de la discipline pour d'autres programmes autre que celui ciblé.
5. Le rayonnement de la RDC et le lien avec les études supérieures.	5.1 Contributions à la RDC; 5.2 Financement détenu; 5.3 Circonstances ayant influencé la progression des travaux RDC; ***(Ce critère n'a pas été coté mais les renseignements fournis ont été retenus à des fins complémentaires.)*** 5.4 Intégration des étudiantes et étudiants aux travaux de RDC; 5.5 Contribution étudiante à la RDC; 5.6 Accès et poursuite aux études supérieures; 5.7 Pourcentage d'étudiants admis au 2e cycle en provenance de l'extérieur de l'UdeM.

3.3.1 Critères incontournables et complémentaires

Parmi les 22 critères évalués [5], le Comité a fait ressortir *sept* critères *incontournables* [6] dont *l'atteinte du seuil minimal de performance* s'avère incontournable pour la viabilité et la pérennité du programme.

Les *15* critères restants sont *complémentaires* aux critères incontournables et liés à l'un des cinq paramètres. En ce sens, dans le cas d'un critère complémentaire lié à un critère incontournable, les données sur le critère complémentaire fournissent au Comité des informations additionnelles qui lui permettent de jauger ou nuancer la portée du critère incontournable sur la viabilité du programme.

Les sept critères incontournables sont identifiés dans le tableau 4 de la page suivante. Ce tableau précise pour chacun des critères, les questions correspondantes paraissant dans le questionnaire.

[5] Le chiffre initial de 28 critères a été réduit à **22** afin de tenir compte des six critères qui n'ont pas été cotés pour les raisons évoquées dans le tableau 3. Lorsqu'appliqués aux programmes ciblés, il s'avère que seules **20** critères sont applicables aux programmes de **baccalauréat**, et **21** aux programmes de **maîtrise**.

[6] Encore ici, le chiffre original de huit critères incontournables est passé à **sept** pour les raisons expliquées dans le cadre du critère 3.1.

Tableau 4 – Critères incontournables pour l'évaluation des programmes

Paramètres	Critères incontournables
1. La pertinence sociale du programme et son lien avec la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton.	**Critère 1.1 (questions 6 et 7) :** Besoins de la société auxquels ce programme répond en termes de préparation au marché du travail ou aux études supérieures **Critère 1.2 (question 8) :** Contribution de la recherche à l'avancement des connaissances et au développement social, économique, et culturel de la société.
2. Les forces et faiblesses du programme, en tenant compte de ses perspectives de développement.	**Critère 2.4 (question 43) :** Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.
3. La qualité et le rendement du programme selon des indicateurs précis (p. ex. : taux de placement des diplômées et diplômés, nombre de cours optionnels offerts, nombre de diplômées et diplômés, nombre d'inscriptions au programme et aux cours, allocation des ressources, etc...).	**Critère 3.1 (question 14) :** Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme à l'UdeM et dans d'autres universités canadiennes. ***(Ce critère n'a pu être coté pour les raisons expliquées au point 4.3 de ce document.)*** **Critère 3.2 (question 16) :** Taux d'obtention de diplôme **Critère 3.9 (question 25) :** Coût marginal du programme **Critère 3.10 (question 26-a et 26-b)** Taux de placement des diplômées et diplômées intégrant directement le marché du travail ; Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés.
5. Le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures.	**Critère 5.1 (questions 31-35) :** Contributions à la RDC

3.3.2 Autres considérations

Le développement d'une approche d'évaluation originale et inédite peut mener à des situations où le Comité est obligé de considérer d'autres critères ou dimensions à l'extérieur des paramètres de base. De telles considérations ont dû être prises en compte dans le cadre de la présente étude; d'ailleurs elles ont été à la base des recommandations faites pour certains programmes. Les particularités de celles-ci sont spécifiées dans les rapports à leur égard, à la *section 5 - Rapports et recommandations du Comité*. Il suffit de dire que ces considérations s'appliquent seulement à quelques programmes. À titre d'exemple, elles peuvent résulter de dimensions autour de la structure d'un programme, ses conditions d'admission ou même l'abolition du volet collégial d'un programme articulé.

3.4 Outils d'évaluation

3.4.1 Le Questionnaire et guide d'évaluation

Le *Questionnaire et guide d'évaluation* utilisé dans le cadre de cette étude a été développé à partir des cinq paramètres adoptés au Sénat académique d'octobre 2010. Tel que mentionné à la section précédente, le Comité a développé une série

de critères et de questions permettant de préciser davantage les paramètres ciblés. Les 43 questions posées dans le *Questionnaire et guide d'évaluation* reflètent à la fois des dimensions quantitatives et qualitatives servant à documenter les paramètres retenus et les critères développés dans le but de mieux évaluer la viabilité des programmes.

3.4.2 Grilles d'appréciation

Étant donné la grande quantité d'information à être évaluée ainsi que la nature subjective de plusieurs critères, une série de grilles d'appréciation ont été développées pour guider le Comité dans l'analyse des informations fournies par les unités académiques concernées. À la base, ces grilles ont été développées en consultation avec divers experts en docimologie (science de la mesure et de l'évaluation) de l'Université de Moncton, de l'Université de Laval et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Une grille d'appréciation permet de porter un jugement sur un phénomène (comportement, performance, etc.) en le classifiant selon diverses catégories qui reflètent l'état du phénomène en question (Scallon, 2005). En ce sens, la grille d'appréciation permet de préciser et rendre plus objective l'évaluation d'un phénomène qui est foncièrement de nature subjective.

3.5 Analyse des données

3.5.1 Développement de seuils pour fins d'évaluation

Tous les critères d'évaluation sont accompagnés d'une ou de plusieurs grilles d'appréciation qui permettent de porter un jugement sur l'état du programme. À l'intérieur des grilles, la plupart des critères mesurent la performance en fonction de trois ou cinq niveaux de rendement (ci-après appelés « seuils »). Le Comité a défini un *seuil minimal attendu* pour chacun des critères, seuil qui représente à la vue du Comité le niveau minimal de performance requis pour que le programme soit considéré comme ayant satisfait aux exigences du critère. L'atteinte du *seuil minimal* est un facteur déterminant dans l'évaluation finale du programme.

Par ailleurs, certains renseignements sont parfois fournis sous forme narrative donc leur évaluation ne se prête pas nécessairement à l'outil des grilles d'évaluation. Ces données complémentaires s'avèrent parfois déterminantes dans l'évaluation globale des critères ciblés. Dans ce contexte, le poids des renseignements qualitatifs aurait pu nuancer la position du Comité face à l'évaluation du ou des critères en question.

3.5.2 Sélection d'un groupe-témoin pour aider à établir les seuils de certains critères

Là où il a été possible de le faire, le Comité a incorporé des données d'un groupe-témoin[7] aux données des 18 programmes ciblés. Ceci a permis d'élargir la base de renseignements servant à déterminer les seuils de rendement des critères retenus. Bien que les données du groupe-témoin soient seulement disponibles pour un nombre limité de critères (*quatre* des 22 critères), le Comité a jugé qu'il y avait néanmoins un bénéfice à élargir l'analyse pour les quatre critères en question[8].

Dans l'établissement des seuils de rendement pour ces quatre critères, le Comité a utilisé la méthode statistique *« moyenne des taux plus ou moins ½ écart-type et plus ou moins un écart-type »*. Cette approche a permis de discriminer, et d'identifier des intervalles davantage inclusifs qu'exclusifs.

3.5.3 L'analyse des qualités psychométriques des outils d'évaluation

Tout processus d'évaluation requiert que les informations recueillies reflètent bien les caractéristiques ciblées par la mesure (validité) et que cette mesure soit la plus stable et fiable possible (fidélité). Dans le cadre de cette étude, le Comité a eu à faire face à certaines contraintes imposées (critères de priorisation des programmes ciblés et paramètres guidant l'étude). De plus, tel que souligné à la section 3.2 du document, l'accès limité aux informations détaillées sur les modalités d'évaluation de la viabilité de programmes universitaires au Canada et en Amérique du Nord a fait en sorte que le processus d'évaluation qui a guidé l'examen des programmes de l'Université est inédit. Il a été conçu à partir des grandes orientations d'évaluation de la viabilité retrouvées dans la littérature tout en respectant les spécificités du contexte de l'Université de Moncton.

Dans ce contexte et afin d'assurer toute la justesse possible à l'exercice en cours, voici une synthèse de l'analyse des qualités psychométriques des outils qui ont été développés dans le cadre de l'étude.

---

[7] Le groupe-témoin compte 27 programmes dont le régime pédagogique est similaire à celui des programmes ciblés (14 programmes de baccalauréat spécialisé ou avec spécialisation et 13 programmes de maîtrise). Le profil du groupe a été fait de telle sorte qu'il regroupe une proportion de programmes par niveau de *moyenne annuelle de diplômés* [Légende : 1- pour les baccalauréats : nombre *faible* de diplômés (3,0 à 6,9 diplômés); nombre *moyen* (7,0 à 19,9 diplômés); nombre *élevé* (20 et plus diplômés); 2 - pour les maîtrises : nombre *faible* de diplômés (1,5 à 2,9 diplômés); nombre *moyen* (3,0 à 9,9 diplômés); nombre *élevé* (10 et plus diplômés)] similaire à l'ensemble de la carte des programmes. Voir l'ANNEXE III pour les quatre tableaux du groupe-témoin.

[8] Les données recueillies pour le groupe-témoin sont liées aux critères suivants : 3.2 Taux d'obtention de diplôme, 3.3 Ratio des inscriptions par crédits enseignés, 3.4 Ratio d'offre de cours à option de la discipline et 4.2 Proportion d'inscrits hors discipline. Exceptionnellement les données du critère 3.3 comprennent toutes les disciplines de l'Université, en raison de l'information disponible.

3.5.3.1 La validité des outils d'évaluation

La validité des outils permettant de recueillir les données (*Guide d'évaluation et questionnaire* et *Formulaire-réponses)* et de les analyser (*Grilles d'évaluation - document guide aux fins d'analyse)* dans le cadre de cette étude a été assurée par un processus de consultation. Celui-ci s'est déroulé auprès des diverses instances concernées par cet examen, soit le Sénat, les unités académiques responsables des programmes ciblés, ainsi que leurs décanats.

La *validité de contenu* implique la vérification systématique du contenu de l'outil d'évaluation (ex. questionnaire) afin de déterminer s'il représente de façon adéquate la ou les caractéristiques à l'étude (Anastasi & Urbina, 1997; Miller, Linn & Gronlund, 2013). Cette validation implique essentiellement un processus de consultation et de discussion que les concepteurs de l'outil font auprès des experts du domaine étudié. Dans le cadre de cette étude, les concepteurs des outils – six membres du Comité *ad hoc* (deux administrateurs, une professeure, deux professeurs et un étudiant) qui possèdent entre 6 et 34 ans d'expérience à l'Université de Moncton – ont effectué une première esquisse des outils à utiliser. Par la suite, le Comité a tenu une série de présentations et de consultations auprès des instances concernées afin d'assurer la validité de leur contenu. Un résumé de ces consultations est présenté dans le Tableau 5.

Tableau 5 – Présentations et échanges avec les instances concernées par l'évaluation des programmes

Présentations et échanges dans une perspective de développement d'outils d'évaluation et validation de leur contenu.		
Nature de la présentation et des échanges	***Instances***	***Date***
1. **Présentation du processus de cueillette des données (version préliminaire du *Guide d'évaluation et questionnaire* et du *Formulaire-réponses*).**	Sénat	31 octobre 2011
2. **Consultation auprès des unités académiques assujetties à l'évaluation de leur programme.** -Le *Guide d'évaluation et questionnaire* et le *Formulaire-réponses* ont été acheminés aux unités académiques afin de recevoir leurs commentaires et suggestions. -Suivant ces deux consultations (Sénat et unités académiques), le Comité a apporté des modifications au *Guide d'évaluation et questionnaire* et au *Formulaire-réponses* à la lumière des suggestions reçues.	Unités académiques responsables des programmes ciblés	novembre 2011-février 2012
3. **Présentation du processus de cueillette des données (version finale du *Guide d'évaluation et questionnaire* et du *Formulaire-réponses)*** -Le Comité a rencontré les représentantes et représentants des unités académiques afin de présenter la version finale du *Guide d'évaluation et questionnaire*, y compris les paramètres et	Représentantes et représentants des unités académiques responsables des programmes ciblés Décanats	13 avril 2012

critères d'évaluation, le *Formulaire-réponse* ainsi que le *processus de cueillette de données dans son ensemble.*		
4. **Note de service récapitulant le travail et les consultations effectués à date.** -Envoi par courriel du *Guide d'évaluation et questionnaire* (y compris les paramètres et critères d'évaluation) et le *Formulaire-réponses.* -Exiger le retour dûment complété du questionnaire pour le 21 décembre 2012.	Responsables des unités académiques chargés des programmes ciblés Décanats	23 mai 2012
5. **Présentation du processus d'analyse des données** (cadre d'analyse servant de guide pour l'évaluation des programmes et la formulation des recommandations). -Présentation de quelques exemples de grilles d'évaluation suivie d'une période de questions – le Comité reçoit les commentaires et suggestions des sénatrices et sénateurs.	Sénat	24 août 2012
6. **Présentation du processus d'analyse des données et des outils d'évaluation** (cadre d'analyse général et les outils d'évaluation : *Guide d'évaluation et questionnaire, Formulaire-réponses, Grilles d'évaluation - document guide aux fins d'analyse* et la liste des paramètres et critères retenus pour l'examen.) -Une période d'échange a lieu afin de clarifier certains aspects du processus d'analyse. Plusieurs commentaires et suggestions sont formulés.	Responsables des unités académiques chargés des programmes ciblés Décanats	7 septembre 2012
7. **Envoi d'une note de service** avec les précisions apportées aux points soulevés lors de la réunion avec les unités du 7 septembre 2012. -Envoi de la version finale des *Grilles d'évaluation - document guide aux fins d'analyse.* Elle comprend les modifications apportées à la suite des commentaires reçus lors de cette réunion.	Responsables des unités académiques chargés des programmes ciblés Décanats	25 septembre 2012
8. **Requête d'informations additionnelles** auprès des unités suivant l'étude initiale par le Comité des projets de réponses des 18 programmes ciblés.	Responsables des unités académiques chargés des programmes ciblés Décanats	9 mai 2013

Étant donné le petit nombre de programmes à l'étude (N=18) et l'absence d'informations détaillées sur les données d'évaluation de la viabilité de programmes universitaires au Canada et en Amérique du Nord, aucune autre démonstration de la validité n'a pu être assurée. En raison de ces contraintes, d'autres formes de preuves de validité par l'entremise de diverses analyses statistiques n'auraient pas été concluantes compte tenu le manque de robustesse des analyses en raison de la taille de l'échantillon, et l'absence de données comparables. Par conséquent, la validité des outils utilisés dans le cadre de cet examen a été démontrée par le processus de *validation de contenu.* Ceci ne constitue aucunement une situation anormale du fait qu'il s'agisse d'un contexte d'évaluation où le processus développé est à la fois original et inédit.

3.5.3.2 La fidélité des outils d'évaluation

Bien que la cote finale accordée pour chacun des critères soit déterminée par consensus, le Comité a jugé essentiel d'effectuer très tôt dans le processus une analyse de la *fidélité interjuges*. Ce processus sert à examiner le degré d'objectivité de chacun des critères et à clarifier l'interprétation des critères au besoin (Anastasi & Urbina, 1997; Miller, Linn & Gronlund, 2013). Afin d'effectuer cette vérification, le Comité a choisi deux programmes qui allaient permettre à l'ensemble des membres du Comité de participer à leur évaluation, évitant ainsi tout conflit d'intérêts.

Chaque membre devait, de façon indépendante, coter chacun des critères des deux programmes ciblés. À ce stade, aucune recommandation sur l'avenir du programme n'était notée. Par la suite, les membres du Comité se sont rencontrés pour discuter de leurs évaluations et déterminer les aspects devant être clarifiés. De plus, comme il s'agissait des premiers programmes évalués par le Comité, la démarche leur a permis d'apporter les autres ajustements jugés nécessaires au processus d'analyse.

La *fidélité interjuges* a été analysée par l'entremise du coefficient Kappa de Fleiss (Gwet, 2010). Le test du Kappa mesure l'accord entre observateurs lors d'un codage de données catégoriques comme le cas de grilles d'appréciation. Cette analyse prend en considération l'accord relatif entre plusieurs codeurs ainsi que l'accord aléatoire. Seuls les critères évalués sur la base de grilles d'appréciation permettant de poser un jugement en fonction de diverses catégories ont été utilisés dans l'analyse.

Dans le cadre de l'étude, le coefficient Kappa de Fleiss a été analysé pour chacun des critères évalués en fonction du taux d'accord entre les membres du Comité, soit le nombre de cotes d'*atteinte* du critère versus le nombre de cotes de *non atteinte* dudit critère. Les résultats de l'analyse démontrent que le taux d'accord interjuges était acceptable pour l'ensemble des critères retenus. Selon les paramètres d'interprétation de l'analyse, les taux d'accord interobservateurs variaient de 73% à 100%, les coefficients de Kappa se situant entre 0,4 et 1,0. Il y a lieu de noter qu'un coefficient variant entre 0,4 et 0,6 est considéré *bon*; un coefficient variant entre 0,6 à 0,8 est considéré *très bon* et un coefficient supérieur à 0,8 est considéré *excellent* (Gwet, 2010). Seulement quatre critères présentaient des coefficients inférieurs à 0,6.

3.5.4 Processus d'évaluation

Dans une perspective de transparence et afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts au sein du Comité, il fut convenu que tout membre associé à un programme ciblé ne participait pas à son évaluation ni ne siégeait aux réunions du Comité lors des discussions menant à la formulation de recommandations présentées au Sénat.

Chaque programme a été évalué par un Comité constitué d'un minimum de quatre membres. Chaque membre effectuait une évaluation indépendante du programme. Le Comité se réunissait par la suite pour discuter des conclusions de chacun et pour formuler des recommandations préliminaires. L'attribution des cotes pour l'ensemble des critères, ainsi que la recommandation du Comité quant à l'avenir du programme ont été faites sur une base consensuelle des membres.

Les rapports préliminaires ont été envoyés aux unités concernées le 23 septembre 2013. Les unités ont eu jusqu'au 1er novembre 2013 (six semaines) pour soumettre leurs rétroactions par écrit au Comité. À la suite de la réception de celles-ci, le Comité a formulé ses recommandations finales.

3.5.5 Processus d'analyse pour fins décisionnelles

À l'étape finale de l'évaluation des programmes, le Comité a adopté la démarche suivante. Celle-ci a permis au Comité de porter un regard global sur les données évaluées afin de le guider dans la formulation de recommandations au Sénat :

a) Le profil de viabilité d'un programme est déterminé par le niveau de performance atteint. Ceci est évalué selon la performance des critères incontournables et complémentaires, et ce, en fonction de l'atteinte ou non des seuils minimaux établis pour chaque critère.
b) De manière générale, l'atteinte de l'ensemble des critères incontournables assure une plus grande viabilité. La non-atteinte de certains critères complémentaires pourrait donner lieu à une recommandation d'apporter des modifications au programme.
c) La non-atteinte de l'un des critères incontournables aboutira, à tout le moins, à une recommandation de modification importante au programme si une perspective de relance est envisagée.
d) Le constat de plusieurs critères incontournables non atteints mènera, soit à des recommandations de modifications plus importantes à apporter au programme, ou à l'abolition de celui-ci.
e) La non-atteinte d'un certain nombre de critères complémentaires pourrait aboutir à une recommandation de modification mineure au programme dans une perspective de relance. Une plus grande proportion de critères complémentaires non atteints pourrait entraîner plusieurs recommandations de modifications au programme sans qu'il s'agisse nécessairement de modifications majeures. Le nombre de paramètres touchés sera déterminant.

f) En somme, c'est le profil de l'ensemble des critères incontournables et complémentaires atteints en fonction des 5 paramètres adoptés par le Sénat qui déterminera la recommandation du Comité, soit le maintien du programme incluant des transformations mineures ou majeures, soit son abolition.

Aussi, le Comité a pris en considération d'autres aspects qui ne se prêtaient pas à la grille d'évaluation utilisée, tel que précisé à la section 3.3.2 du document.

3.6 Limites de l'étude

Dans le mandat de cette étude, le Sénat a déterminé que le *critère déclencheur* pour identifier les programmes ciblés était le *nombre annuel moyen de diplômées et diplômées issus du programme au cours des dix dernières années*. Avec ce critère déclencheur et les cinq paramètres de départ déterminés par le Sénat, le Comité désire apporter des précisions quant à ce qu'il a accompli comme travail d'évaluation ainsi que certaines limites de l'étude.

Premièrement, il est très difficile de comparer les études de viabilité d'une institution à l'autre. Il existe très peu de détails disponibles sur comment ces institutions orientent leur regard quant aux critères spécifiques liés à l'évaluation des grands paramètres génériques (ex. la pertinence sociale, le rendement, l'influence de la recherche dans l'offre de programme, la qualité du programme, etc.).

Deuxièmement, il y a lieu de noter que certaines sénatrices et certains sénateurs craignaient que ce processus d'évaluation prenne une allure d'exercice comptable. Pourtant, *plus du tiers des critères* examinés sont de nature qualitative. Et bien que l'aspect financier de la viabilité ait été évalué par l'entremise d'un critère *incontournable* (critère 3.9 – coût marginal), celui-ci n'a pas constitué *le* facteur déterminant dans les recommandations liées à l'avenir des programmes. Le Comité en a d'ailleurs fait un choix conscient, tout en respectant l'orientation des paramètres du Sénat. Il a développé une approche évaluative capable de porter un jugement sur l'ensemble des dimensions qui contribuent à la qualité globale d'un programme de même qu'à la qualité de l'expérience pédagogique des étudiantes et des étudiants. L'accent a donc davantage été mis sur la *viabilité académique* des programmes que sur seules des considérations d'ordre financier. Il reste que ce choix peut également avoir constitué une limite de l'étude étant donné que la composante financière (coûts et revenus) joue habituellement un plus grand rôle dans ce type d'évaluation. D'ailleurs plusieurs écrits sur ce domaine le démontrent (Dickeson, 2010; Middaugh, 2010; University of Guelph, 2012; University of Saskatchewan, 2013).

Si à première vue, certaines des recommandations du Comité semblent contradictoires, tel n'est pas le cas. L'évaluation a misé avant tout sur la qualité globale du programme. Certains programmes peuvent compter un nombre infime d'étudiantes et d'étudiants mais ils affichent néanmoins de très bons résultats sur l'ensemble des critères évalués. Ceci a permis au Comité de conclure de la qualité globale de ces programmes malgré leur

important défi de recrutement. Dans d'autres situations, un programme peut compter un effectif étudiant plus élevé mais l'évaluation démontre un nombre significatif de critères non atteints, ce qui fait ressortir les faiblesses inhérentes du programme. Compte tenu les défis importants à surmonter ainsi que la capacité limitée de ces programmes à augmenter leur effectif étudiant, ceux-ci ont fait l'objet d'une recommandation d'abolition. Et finalement, bien que certains programmes aient atteint le seuil attendu pour la plupart des critères, ils ont néanmoins fait l'objet d'une recommandation d'abolition parce que d'*autres considérations de nature qualitative* posaient de sérieux défis et ne permettaient pas au Comité d'envisager un avenir viable pour le programme.

En dernier lieu, il faut signaler qu'en développant le cadre d'évaluation de la présente étude, le Comité a voulu éviter de mettre de l'avant des critères qui seraient trop fortement influencés par le *critère déclencheur* du nombre de diplômées et de diplômés. Et par voie de conséquence, l'effectif étudiant en tant que tel n'a pas non plus été considéré dans les critères évalués. À la base, tous les programmes ciblés partageaient la même faiblesse, soit un faible nombre de diplômées et de diplômés. Si le Comité avait développé des critères qui prenaient en compte cet élément, il aurait biaisé l'évaluation pour l'ensemble des programmes ciblés, ceci causant la baisse du niveau de performance de l'ensemble des programmes.

4. FORMULAIRES-RÉPONSES DE CHAQUE PROGRAMME

Étant donné l'ampleur de la documentation reçue par le biais des *formulaires-réponses* des unités responsables des programmes ciblés (plus de 1000 pages), ceux-ci ont été déposés à l'adresse www.umoncton.ca/viabilitedesprogrammes pour consultation.

5. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

Cette section comprend l'ensemble des rapports et recommandations préparés par le Comité, de même que les documents en appui, soit la rétroaction des unités au rapport préliminaire du Comité ainsi que les cotes attribuées pour chacun des critères d'évaluation. Toutes les informations sont regroupées par programme.

5.1 Définition des recommandations du Comité

Les recommandations finales du Comité relèveront d'une des options définies ci-après.

Le *maintien* du programme

La recommandation de *maintien* a été attribuée aux programmes qui, malgré leur faible nombre de diplômées et diplômés, ont su démontrer leur pertinence sociale ainsi qu'un bon niveau de rendement, voire un très bon niveau dans certains cas, quant aux divers indicateurs de la qualité globale du programme. De plus, ces programmes se trouvent au sein d'unités actives en RDC d'où en résultent des retombées positives et dynamisantes sur la formation. Néanmoins, ces programmes ont des défis importants au niveau de leur capacité à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants. Une approche collaborative à cet effet doit être développée entre l'Unité et le Service de recrutement afin que les deux parties redoublent d'efforts pour augmenter les effectifs étudiants au programme, ce qui en diplômera davantage à la longue. Les décanats auront le rôle de veiller et d'appuyer ces programmes dans leurs efforts à assurer une progression à ce chapitre.

La *relance* du programme

La recommandation d'un *plan de relance* a été attribuée aux programmes qui, malgré leur faible nombre de diplômées et diplômés, ont su démontrer leur pertinence sociale et un niveau satisfaisant de rendement quant aux divers indicateurs de la qualité globale du programme. D'ailleurs, ces programmes se trouvent au sein d'unités actives en RDC d'où en résultent des retombées positives et dynamisantes sur la formation. Toutefois, ces programmes ont des défis majeurs au niveau de leur capacité à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants et ceci doit être abordé de façon systématique par l'Unité responsable en collaboration avec le service de recrutement afin d'améliorer l'inscription et de diplômer un nombre accru de finissantes et de finissants. De plus, ces programmes ont d'autres défis à relever, notamment au niveau de la rétention étudiante afin d'améliorer le taux d'obtention de diplôme, puis au niveau des travaux de RDC de l'unité où l'on doit parfois assurer une meilleure intégration des étudiantes et étudiants aux activités de recherche. Afin de répondre à tous ces défis, les unités ciblées devront préparer un plan de relance comportant les **trois étapes** suivantes :

a) Rédaction d'un *plan de relance* dans lequel l'Unité présente sa démarche stratégique et explique comment elle prévoit répondre aux défis afin d'améliorer la situation du programme. Ce plan doit recevoir l'aval du décanat et être déposé pour approbation au Comité conjoint de la planification (CCJ), au plus tard *12 mois* après l'aval par le Sénat académique de la recommandation du Comité.

b) Suivant l'approbation du *plan de relance*, une période de cinq ans sera allouée à l'unité académique afin de lui permettre de mettre son plan en œuvre et d'en évaluer les résultats. Un *rapport annuel* sur son état d'avancement devra être préparé par le décanat et déposé au CCJ.
c) Au terme de la période de cinq ans, une réévaluation de la viabilité du programme sera effectuée. Cette évaluation est la responsabilité du VRER et sera déposée au CCJ pour une recommandation au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs quant au suivi à assurer concernant la continuité du programme.

L'*abolition* du programme

La recommandation d'*abolition* a été attribuée dans des situations où l'étude du Comité a identifié des faiblesses inhérentes dans l'offre du programme. Soucieux de la qualité de l'expérience étudiante, conscient des critères non atteints qui minent la qualité globale du programme, et ce, sans parler des défis importants à surmonter, dont la capacité limitée à augmenter son effectif étudiant, le Comité a jugé que la qualité académique du programme était telle qu'une abolition s'imposait. *Toutefois, en aucun cas, une recommandation du Comité n'aura-t-elle pour effet de mener à la disparition d'une discipline à l'Université.*

5.2 Documents associés aux recommandations du Comité

Cette section présente l'ensemble des évaluations en lien avec les programmes ciblés. Pour chacun des programmes, l'on retrouve les documents suivants:

1. Rapport du Comité avec recommandation au Sénat académique
   - ✓ 1e partie : analyse des données et recommandation préliminaire
   - ✓ 2e partie : réplique aux propos de l'Unité et recommandation finale
2. Rétroaction de l'Unité au rapport préliminaire du Comité
3. Formulaire-synthèse avec cote attribuée pour chacun des critères évalués

5.2.1 BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN INTERVENTION TOURISTIQUE

BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN INTERVENTION TOURISTIQUE ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme BAIT. L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Comme point de départ, le Comité reconnait que le tourisme est un secteur important pour les industries de la culture, du patrimoine, des arts, du loisir et des divertissements dans notre société. L'évolution et l'état actuel de ce secteur, tant à l'échelle internationale que locale, sont bien décrits dans le rapport, et leur incidence sur le nombre d'emplois liés au tourisme au niveau provincial soulignée (9% de la main d'œuvre au N.B. en 2010). Par conséquent, la valeur du programme en lien avec les besoins sociétaux a été bien établie. De plus, le rapport présente bien la variété de postes disponibles aux diplômées et diplômés dudit programme. Selon l'information fournie et selon le Répertoire des programmes de 1er cycle de l'Université de Moncton, le cursus universitaire assure une continuité de la formation obtenue dans le cadre d'un diplôme de deux ans offert par le CCNB. Il reste que l'une des grandes limites du programme est le manque d'expertise universitaire sur le plan de l'intervention touristique. Seulement un professeur de l'unité académique en question (l'Unité) se spécialise dans ce champ d'études. Par conséquent,

très peu de recherche se fait dans ce champ particulier, ce qui entraine des conséquences négatives pour le programme et ses étudiantes et étudiants.

Ce qui est surprenant, considérant le besoin démontré au niveau du secteur touristique, est le fait que le CCNB a suspendu les inscriptions à son programme technique. Ce même programme constitue les deux premières années du BAIT. Comment justifier le maintien d'un programme visant le développement de l'expertise dans le secteur touristique au Nouveau-Brunswick, lorsqu'à la base, le programme qui nourrit la formation universitaire ne semble pas attirer une clientèle étudiante suffisante pour assurer sa propre viabilité? Malgré le besoin démontré, il semble y avoir un problème fondamental à attirer une clientèle étudiante en intervention touristique, tant à la formation collégiale qu'au programme de BAIT. Plusieurs inférences pourraient être émises pour expliquer cette situation dont certaines, en lien avec le marché du travail (types d'emploi, salaires, etc.). Il reste que, pour le Comité, la suspension du programme technique par le CCNB présente un obstacle majeur pour justifier la continuité d'un programme visant à développer le secteur touristique au Nouveau-Brunswick. À cet égard, les membres du Comité sont d'avis que les pistes de solution offertes par l'Unité (ex. partenariats potentiels avec des Cégeps québécois) ne permettraient pas nécessairement au BAIT de jouer pleinement son rôle au niveau du développement de l'industrie touristique dans les provinces atlantiques.

Une synthèse de l'appréciation du paramètre 1 est présentée dans le Formulaire synthèse ci-joint. En somme, le comité juge que trois critères sur cinq sont non atteints dont un critère incontournable (critère 1.2 – question 8 - *Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société)* et deux critères complémentaires (critère 1.3 – question 9 - *Efforts de sensibilisation à l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et à la vulgarisation et diffusion des connaissances*; critère 1.5 - question 11 - *Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université*).

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

À l'instar des autres programmes ciblés dans le cadre de cette évaluation, le programme de BAIT diplôme très peu d'étudiantes et d'étudiants, malgré son besoin apparent d'existence. Le Comité estime que compte tenu les facteurs suivants - faible nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, nombre limité de professeures et professeurs faisant partie de l'Unité, un seul professeur spécialisé dans le champ d'études, programme nourricier du BAIT suspendu par le CCNB – la somme de ceux-ci ne semble pas être un gage de succès pour l'avenir du programme. Le Comité a d'ailleurs conclu que la viabilité académique du programme est sérieusement compromise.

Au bas mot, le Comité a déterminé que ce paramètre avait été plus ou moins atteint considérant que trois des huit critères de ce paramètre n'ont pas été atteints, tous des critères complémentaires (critère 3.3. – question 17 a), b) et c) *Ratio d'inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires par niveau*; critère 3.6 – question 21 *Ratio d'étudiantes/étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein*; critère 3.7 – questions 22-23 *Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives*).

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits au programme est très faible ce qui en fait un critère complémentaire non atteint. Ce résultat n'est pas surprenant étant donné la nature professionnelle et spécifique du programme.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Le critère 5.1 (question 32 - *Moyenne annuelle par professeure/professeur de contributions RDC*) révèle un très faible niveau de productivité en RDC du corps professoral de l'Unité. Ce constat s'applique autant au niveau des publications arbitrées que non arbitrées. Il en est de même pour l'information fournie par l'Unité démontrant un très faible niveau de financement de la RDC (Critère 5.2. – question 36 *Moyenne annuelle par professeure/professeur de subventions obtenues pour la RDC*). La seule subvention importante provient d'une agence gouvernementale pour un travail d'évaluation de programme. Somme toute, le Comité juge que sur les cinq critères établis pour ce paramètre, le 5.1 (seul critère incontournable du paramètre) est non atteint de même que trois des quatre critères complémentaires (5.2 décrit ci-dessus; 5.4 – question 38 *Intégration des étudiants aux travaux RDC de l'Unité*; *et* 5.5 – question 39 *Ratio d'activités étudiantes de RDC par étudiantes/étudiants inscrits au programme).*

Paramètre 2 - Forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme*, ses *forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme. Considérant que :

a) ce programme a comme visée principale de former une main-d'œuvre francophone apte à relever les défis de gestion et le développement des entreprises touristiques au Nouveau-Brunswick et dans les autres régions francophones de l'Atlantique;
b) le programme nourricier du BAIT a été suspendu par le CCNB;
c) aucune entente avec d'autres programmes collégiaux n'existe à l'heure actuelle; et
d) l'Unité responsable de la composante universitaire de ce programme ne semble pas contribuer de façon significative à l'avancement des connaissances dans le domaine;

il est difficile pour le Comité de concevoir que le programme est viable d'un point de vue académique. Malgré les explications de l'Unité quant aux besoins en matière d'expertise dans le domaine du tourisme, ce qui semble inquiétant est le fait que le CCNB a suspendu son programme de deux ans en gestion touristique faute d'inscriptions. Étant donné la visée du programme, le Comité se pose la question à savoir si des ententes avec des programmes collégiaux québécois et ontariens permettraient de mieux nantir la main-d'œuvre centrée sur l'industrie du tourisme au Nouveau-Brunswick et dans les autres régions francophones de l'Atlantique. C'est une question sans réponse à ce stade, sauf qu'il semble ambitieux de croire qu'une population étudiante en provenance du Québec et de l'Ontario représente l'avenir de la main-d'œuvre du secteur touristique en Atlantique.

En revanche, il semble clair que s'il existe un potentiel dans l'industrie touristique de notre région et que la formation spécialisée pour assurer le développement de ce créneau soit bénéfique, les programmes offerts (diplôme du CCNB et le BAIT) devraient être des pistes de formation attirantes. Il reste qu'à l'heure actuelle, ni l'un ni l'autre de ces programmes ne semble attrayant. Par conséquent, le Comité juge que le programme de BAIT ne pourra évoluer de façon appréciable au-delà de son état actuel (critère 2.4 – question 43). Ce critère incontournable est donc considéré comme non atteint.

Recommandation préliminaire et finale quant au futur de ce programme[1]

À la suite de l'analyse des informations fournies, le programme de BAIT présente de sérieuses lacunes ainsi que d'énormes obstacles à surmonter. Considérant que 12 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus et que trois parmi ceux-ci sont des critères incontournables, le Comité recommande l'abolition du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique.

Recommandation 1 au Sénat académique:

Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique.

[1] L'Unité responsable de ce programme n'a pas fait suite au rapport préliminaire du Comité. Cela étant, la recommandation préliminaire du Comité devient sa recommandation finale.

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Baccalauréat appliqué en intervention touristique

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	1/3	non
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		non
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	1/3	non

Critère incontournable atteint = 1/2

Critère complémentaire atteint = 1/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	5/5	oui
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	1/5 3/5 2/5 s/o	non
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	4/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	4/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	1/3	non
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 s/o	oui

Critères incontournables atteints = 3/3

Critères complémentaires atteints = 2/5

D29

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1er cycle seulement).	1/5	non

Critère complémentaire atteint = 0/1

Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	1/5 1/5	non
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		non
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	1/3	non

D30

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures. 1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI_X__ NON ___ Parfois_____ (veuillez préciser, le cas échéant) 2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant).		**Oui** **s/o**
Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2e cycle de l'Université de Moncton.		**s/o**

Critère incontournable atteint = 0/1

Critère complémentaire atteint = 1/4

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critère	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.	**1/3**	**Non**

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : **3 non atteints – 4 atteints**

Critères complémentaires : **9 non atteints – 4 atteints**

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme ____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme __x____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

D31

5.2.2 BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

L'objectif premier de ce programme est clair : former des enseignants et des enseignantes en arts visuels (certificat 5) pour les milieux scolaires primaires et secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. Il faut, selon les membres du Comité, garder cet objectif en tête lorsque vient le temps d'en évaluer la viabilité.

L'initiation aux arts est l'une des composantes de la formation générale à l'université. Ce choix illustre bien la pertinence sociale de la formation dans le domaine des arts. Lorsqu'on la transpose dans un milieu scolaire, il devient alors important de former des enseignantes et des enseignants qui pourront prendre en charge l'atteinte de cet objectif d'apprentissage.

Les responsables du programme expriment en ces termes la pertinence sociale de ce programme : « Il est indispensable que l'enseignement des arts et de la culture francophone et acadienne dans les écoles de la province soit offert par des spécialistes en enseignement des arts visuels qui ont

reçu leur spécialisation dans une université où sont dispensés des cours sur l'histoire de l'art acadien » (*Formulaire-réponses*, question 1, pages 2-3). Ils s'appuient ainsi sur l'originalité de la contribution acadienne au monde des arts pour justifier la pertinence de ce programme.

Dans l'ensemble, le Comité partage cette logique et reconnaît que le programme répond à un *besoin de la société acadienne* (critère 1.1 – questions 6-7). Il arrive à la conclusion que la *contribution en RDC du corps professoral de cette Unité à l'avancement des connaissances et au développement social, économique, et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8) est satisfaisante. L'évaluation des *services à la collectivité du corps professoral* (critère 1.5 – question 11) est positive. Les *types d'emplois visés par le programme* (critère 1.4 – question 10) sont clairement identifiables et la formation obtenue par les diplômées et les diplômés leur permet de les obtenir. Le programme offre aussi une certaine flexibilité sur le marché du travail étant donné les compétences acquises dans le cadre de la 2e concentration offerte dans le programme.

De l'avis du Comité, pour ce premier paramètre, la seule faiblesse de l'Unité se situe du côté des *efforts de sensibilisation des étudiantes et des étudiants envers l'engagement citoyen* (critère 1.3 – question 9) qui n'a pas atteint le seuil attendu établi par le Comité.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Lorsque l'on regarde le cheminement des diplômées et des diplômés, il ressort clairement qu'il s'agit d'un programme de formation professionnelle. Une fois leur formation complétée, la très grande majorité se dirige vers le programme de Baccalauréat en éducation de deux ans pour obtenir le brevet qui mène à l'enseignement; les autres s'intègrent immédiatement sur le marché du travail. Cette intégration se fait sans difficulté, qu'il s'agisse des diplômés avec ou sans le Baccalauréat en éducation. Ceci explique les excellents résultats du *taux de placement et de poursuite des études* (critère 3.10 – question 26).

Le *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) se chiffre à 45% et se situe légèrement au-dessus de la moyenne des programmes ciblés de 1er cycle. Selon l'Unité, la grande majorité des transferts à d'autres programmes (45%) se fait au Baccalauréat en arts visuels, programme professionnel. Par conséquent, le taux de départ de l'Université de Moncton se chiffre à 10% pour les cohortes 2001 à 2007, taux qui s'avère beaucoup plus bas que la moyenne du groupe ciblé.

Le corps professoral de l'Unité réussit à offrir les *cours optionnels de façon régulière* (critère 3.4 – question 18) et réussit à le faire sans avoir trop recours à des *chargés de cours* (critère 3,5 – question 19). De plus, il offre une *bonne variété de cours et une diversité de perspectives* (critère 3.7 – questions 22-23) aux étudiantes et aux étudiants.

Deux faiblesses sont identifiées par le Comité pour ce deuxième paramètre. D'abord, le *ratio d'inscriptions par crédit enseigné* (critère 3.3 – question 17) est très faible. Il s'agit en fait du taux le plus faible de l'ensemble des programmes de premier cycle soumis à cette évaluation. Le *ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure/professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) atteint aussi un faible résultat.

Somme toute pour ce paramètre, le programme fait relativement bonne figure en atteignant le seuil attendu de performance pour six des huit critères évalués.

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Le programme partage la très grande majorité de sa banque de cours avec le programme professionnel Baccalauréat en arts visuels. Étant donné qu'il s'agit dans les deux cas de programmes professionnels, l'accès à la discipline est plus circonscrit ce qui pourrait expliquer pourquoi elle ne constitue pas une discipline de service aussi hautement fréquentée que d'autres au sein de l'Université. Malgré tout, le *pourcentage d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires* (critère 4.2 – question 29) atteint 42,4% et le critère répond au seuil attendu tel que déterminé par le Comité.

Paramètre 5 - Rayonnement de la RDC et lien avec les études supérieures

Le Comité souhaite souligner deux aspects très positifs de la contribution de cette Unité. Elle atteint d'abord le rendement moyen en ce qui a trait à la *moyenne annuelle par professeure/professeur de contributions RDC avec comité de lecture* (critère 5.1 – question 32). Deuxièmement, le *ratio d'activités étudiantes de RDC par étudiantes/étudiants inscrits au programme* (critère 5.5 – question 39) est élevé.

En revanche, la *moyenne annuelle de subventions RDC obtenues par professeure/professeur* (critère 5.2 – question 36) obtient un rendement faible.

Les diplômées et diplômés du programme ont accès au Baccalauréat en éducation, et ceux qui obtiennent ce second diplôme ont accès à la maîtrise en enseignement des arts à l'Université du Québec à Montréal, à l'Université Laval ou à l'Université Concordia.

Au final, l'Unité atteint le seuil attendu de quatre des cinq critères de ce paramètre.

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme*, ses *forces et faiblesses,* ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

La pertinence sociale du programme en est sa principale force. L'Unité a su faire l'éloge de sa raison d'être en ces termes : « L'importance de maintenir la formation des futurs enseignants spécialistes en arts visuels est indiscutable. Cette formation est fondamentale pour l'enseignement dans les écoles francophones et acadiennes des provinces maritimes. »…« De même, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance reconnaît l'importance d'inclure dans son programme d'enseignement des arts visuels, l'histoire de l'art et des artistes acadiens, ainsi que l'appréciation des oeuvres et de la culture acadienne. (*Formulaire-réponses*, question 43, page 51.) On présente ce programme comme « le seul programme au Canada qui prépare les futurs enseignants en arts visuels avec une formation en histoire de l'art acadien ». (*Formulaire-réponses*, question 4, page 7.)

La principale faiblesse du programme demeure son faible pouvoir attractif. Selon les membres de l'Unité, le programme combiné de 6 années (Baccalauréat en arts visuels + Baccalauréat de deux

ans en éducation) constitue un obstacle majeur au recrutement. En comparaison aux autres programmes donnant accès à la profession, cela représente effectivement un coût additionnel non négligeable pour les étudiantes et les étudiants.

Le Comité juge que l'ensemble des informations fournies ne permet pas de conclure, d'une manière convaincante, que le programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) évoluera de façon appréciable au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) n'est pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

Le Comité est d'accord avec les membres de l'Unité pour conclure que ce programme est essentiel afin d'assurer l'enseignement des arts visuels dans les écoles de la province. Les membres de l'Unité conviennent cependant que le programme sous sa structure actuelle (BAV + B.Éd. = 6 ans d'études) ne peut être maintenu. Ils recommandent, à la suite d'une évaluation externe du programme, de le remplacer par un programme combiné de cinq ans, en s'inspirant du modèle adopté en musique (Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation).

Considérant que ce programme n'a pas satisfait à 5 des 20 critères évalués, dont un critère incontournable, les membres du Comité en arrivent à la même conclusion que l'Unité. Le programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) ne pourra pas survivre dans sa forme actuelle. À la suite d'un examen détaillé de la documentation fournie par l'Unité, le Comité propose donc l'abolition du programme et la création d'un programme combiné de Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation (BAV-B.Éd.) d'une durée de cinq (5) ans.

Réactions du Comité ad hoc à la réplique de l'Unité en lien avec le rapport préliminaire

a) Pertinence sociale du programme

Dans son rapport préliminaire, le Comité avait conclu pour ce paramètre que « la seule faiblesse de l'Unité se situe du côté des efforts de sensibilisation des étudiantes et des étudiants envers l'engagement citoyen (critère 1.3 – question 9) qui n'a pas atteint le seuil attendu établi par le Comité ».

Dans sa rétroaction, l'Unité revient sur cette question et fournit une liste plus complète de l'implication des étudiantes et des étudiants dans la diffusion de leur travail de création. Selon les membres du Comité, cet exercice est convaincant. Cette information additionnelle amène de Comité à revoir sa conclusion au sujet de l'atteinte de ce critère.

b) Financement de la recherche

L'Unité mentionne que le fait de comparer les subventions de recherche obtenues par les chercheuses et les chercheurs des disciplines fondamentales « avec la recherche en création démontre l'incompréhension de la recherche dans les disciplines artistiques ».

L'Unité s'appuie sur deux arguments : les membres de cette Unité ne font pas partie de la FESR et il y a une perception négative à l'égard des professeures et professeurs qui participent aux concours de bourses destinés aux artistes. Les membres du Comité sont conscients des particularités du financement de la création.

Par ailleurs, l'Unité fait référence « au cachet offert à un artiste à la suite d'une exposition du travail de recherche en création ». Le Comité a deux commentaires à ce sujet. D'abord, les données sur ces cachets n'ont pas été fournies au Comité. Il était alors impossible de les inclure dans notre évaluation des subventions de recherche obtenues par l'Unité. Ensuite, les membres du Comité ne sont pas certains que ces « cachets » auraient été considérés comme des subventions de création équivalentes à des subventions traditionnelles de RDC.

c) Recommandation préliminaire

L'Unité souligne le « ton négatif » de la recommandation préliminaire du Comité qui parlait d'*abolition* du programme actuel; elle « laisse un goût amer dans le contexte d'une relance d'un programme vers un programme combiné de cinq ans ». Le Comité est sensible à la réaction de l'Unité face au libellé choisi. Toutefois, le processus de transformation du programme exige que l'Université élimine le programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) de 4 ans pour le remplacer par un nouveau programme combiné de Baccalauréat en arts visuels –Baccalauréat en éducation d'une durée de 5 ans. Pour ce faire, l'Unité doit passer par l'abolition du programme actuel pour ouvrir la voie à la création d'un nouveau programme et ainsi contribuer à la relance visée. Le Comité a donc utilisé la terminologie la plus communément employée pour décrire les étapes du processus.

Recommandation finale

Le Comité maintient donc sa recommandation d'éliminer ce programme et de créer un programme combiné BAV-B.Éd. d'une durée de cinq (5) ans. À notre avis, en diminuant le coût pour les étudiantes et les étudiants, le programme combiné sera plus attrayant. Cependant, ceci n'assurera pas nécessairement une augmentation des inscriptions. C'est pourquoi cette démarche devrait s'accompagner d'efforts additionnels du côté du recrutement.

Recommandation X :

Le Comité ad hoc recommande l'abolition du programme de Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) et de ce fait, recommande que soit créé un programme combiné de Baccalauréat en arts visuels – Baccalauréat en éducation d'une durée de cinq ans en remplacement du programme existant. Ce nouveau programme aura pour mission de former des enseignants et des enseignantes en arts visuels (certificat 5) pour les milieux scolaires primaires et secondaires francophones du Nouveau-Brunswick.

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

Pour faire suite au rapport préliminaire, l'assemblée départementale s'est réunie et tient à présenter les rétroactions suivantes :

Il y a trois points pour lesquels nous voulons apporter des précisions.

Le premier est le point 9 du questionnaire sur la viabilité des programmes :

9) Efforts de sensibilisation déployés à l'égard de l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés à la diffusion et vulgarisation des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société

Il a été soulevé dans le rapport préliminaire que notre réponse à la question 9 constituait une faiblesse. Nous voulons apporter des informations supplémentaires à cette question, car nous considérons que notre programme en est un où l'engagement citoyen excelle en ce qui a trait à la diffusion et vulgarisation des connaissances et au développement social, économique et cultuel de la société.

Les étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés qui ont étudié au Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) contribuent amplement à la diffusion des connaissances dans le domaine des arts visuels. Cette contribution est avant tout une contribution culturelle, qui a aussi des répercussions sociales et économiques.

Nous vous avons préparé une liste de quelques-unes ces contributions.

Liste des contributions de nos étudiantes/étudiants du programme de BAV (orientation enseignement)

1. Nos étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés s'engagent dans la diffusion et la vulgarisation de leurs connaissances et au développement social, économique et culturel de la société par plusieurs activités artistiques dans la communauté par des expositions de leurs travaux artistiques. Ces expositions ont lieu sur la campus, dans la région, au niveau provincial et aussi à la grandeur du pays.

- L'Exposition des finissantes et finissants qui a lieu chaque année est une occasion de présenter des œuvres dans le domaine de la création artistique. À la soirée du vernissage, des centaines de personnes assistent chaque année à cet événement social.
- Les étudiantes/étudiants participent chaque année à la campagne de financement de l'atelier Imago qui est un centre de production et de diffusion de l'estampe contemporaine. Lors de cet événement, les étudiantes/étudiants sont invités à produire une œuvre en édition qui sera exposée au Centre culturel Aberdeen et vendue lors d'une soirée sociale le 14 février de chaque année. Pendant plus de 25 ans, Imago compte sur la participation des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés en arts visuels incluant ceux du programme BAV (orientation enseignement). De trois à quatre cents personnes participent à ces soirées.

- Les professeures et professeurs s'engagent à faire exposer les étudiantes/étudiants dans de nombreux lieux d'exposition dans la communauté tels qu'à la Galerie Sans Nom, à l'atelier Imago, au Centre des arts et de la culture de Dieppe, dans de nombreux cafés de la ville, à la bibliothèque municipale, dans des centres d'artistes à Sackville et à Halifax.
- Les étudiantes/étudiants exposent aussi régulièrement à La Galerie Triangle située au pavillon des Arts. Ils organisent une exposition collective où le public est invité à assister au vernissage et à visiter l'exposition.
- Les étudiantes/étudiants du département organisent deux fois par année un encan de leurs œuvres à la Galerie d'art Louise et Reuben-Cohen. Les collectionneurs d'art et la population environnante vont venir voir et acheter les œuvres de nos étudiantes/étudiants.
- Les étudiantes/étudiants participent à des expositions annuelles dans le cadre de la Semaine des arts qui a lieu à l'école secondaire Mathieu-Martin. Lors de cette semaine des arts, plusieurs de nos étudiantes/étudiants au BAV (orientation enseignement) ont offert des ateliers de création en estampe aux élèves du secondaire. Parmi les étudiantes/étudiants sondés qui ont donné des ateliers, on compte Valérie Bertrand, Caissey Voisine et Rémi Belliveau.
- 2011- De minimal à 'pluschie' : exposition à la Galerie 12 du Centre culturel Aberdeen à Moncton, commissaire : André Lapointe, professeur de sculpture. Étudiantes/étudiants du département des arts visuels : Vanessa Bazeau, Mario LeBlanc, Martine Lelièvre (enseignement), Cynthia Gagnon, Renée-Claude Marquis, Françoise Surette.
- 2009- ART TERRE Exposition de céramique sculpturale, Galerie du Centre des arts et de la culture de Dieppe, commissaire : Marie Ulmer, professeure de céramique. Étudiantes/étudiants du département des arts visuels; Alisa Arseneault, Jessica Arseneau, Pascale LeBlanc, Martine Lelièvre, Renée-Claude Marquis, Dominik Robichaud, Samantha Saueracker, Renée Savoy, Indu Varma.
- 2009- Galerie 12 du Centre culturel Aberdeen à Moncton, exposition de sculpture. Exposant, Marie-Ève Cormier, arts visuels, Mathieu Francoeur, arts visuels (enseignement) André Lapointe professeur de sculpture, Pascale Leblanc, arts visuels.
- 2007- Galerie l'alliance Française, Moncton. Exposition, commissaire, André Lapointe, professeur de sculpture. Étudiantes/étudiants du département des arts visuels : Michael Breau, Amanda Després, Aline Laure Essombé, Vincent Guitar (enseignement), Annik Landry, Pascale LeBlanc, Martine Lelièvre (enseignement), Françoise Surette, Nikki Vienneau.
- 1992-1994-1997-2002-2005 Jeunes sculpteurs "Young Sculptors" Expositions à la bibliothèque publique de Moncton, commissaire : André Lapointe, professeur de sculpture. Expositions des étudiantes/étudiants du département des arts visuels de l'Université de Moncton et de l'Université Mount Allison de Sackville.
- 2004, Exposition d'estampes des_étudiantes/étudiants des quatre provinces atlantiques, commissaires : Jacques Arseneault (Moncton), Mark Bovier (Halifax), Eric Edson (Sackville). Cette exposition a eu lieu à la galerie d'art du Nova Scotia College of Art and Design à Halifax.

2. Nos étudiantes/étudiants, diplômées/diplômés s'engagent dans la diffusion et vulgarisation de leurs connaissances et au développement social, économique et culturel de la société par plusieurs activités artistiques dans la communauté.

- Parmi les activités culturelles que nos étudiantes/étudiants participent chaque année il est important de souligner leurs participations à des événements d'art en direct lors du Festival des arts visuels en Atlantique qui a lieu à Caraquet NB. Le festival existe depuis 17 ans et chaque année des étudiantes et des étudiants du département y participent. De la liste des étudiantes et étudiants sondés nous comptons les diplômées/diplômés du programme BAV (enseignement) suivants : Christine Brideau, Rémi Belliveau et Louise Thériault.
- Plusieurs étudiantes/étudiants du département vont offrir des ateliers d'arts visuels aux jeunes d'âge scolaire soit à la galerie d'art de l'Université de Moncton, soit au Centre des arts et de la culture de Dieppe ou encore dans leur région. Ces ateliers sont offerts durant la période estivale. De la liste des étudiantes et étudiants sondés nous comptons les diplômés du programme BAV (enseignement) suivants pour leurs participations à des ateliers de formation des jeunes : Chantal Poirier, Valérie Bertrand, Sophie Auffey, Mathieu Francoeur, Rémi Belliveau et Vincent Guitard.

En conclusion, nos étudiantes/étudiants ainsi que nos diplômées/diplômés participent à de nombreuses activités artistiques telles que des expositions, les festivals d'art, les symposiums, les ateliers d'art, les activités de bénévolat pour des organismes artistiques, etc. Ce sont nos étudiantes/étudiants, diplômées/diplômés par l'entremise de leurs engagements sociaux, qui agissent comme les piliers et font rayonner la culture et les arts visuels au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble de l'Acadie.

Le deuxième point auquel nous voulons apporter des précisions concerne la question 36 en rapport avec le nombre de subventions obtenues.

C'est ici que nous constatons qu'une étude qui s'appuie sur des chiffres peut mener à un aperçu erroné d'une situation. La recherche en création est un domaine spécifique et les moyens en place pour mesurer cette recherche dans un contexte universitaire sont souvent inappropriés. Comparer les subventions obtenues dans le domaine de la recherche fondamentale avec la recherche en création démontre l'incompréhension de la recherche dans les disciplines artistiques. Cette incompréhension est d'autant plus évidente du fait que tous les professeurs du département qui œuvrent dans le domaine de la création sont exclus à titre de membre de la FESR. La raison évoquée par la FESR pour exclure les professeurs en arts visuels est qu'ils ne détiennent pas de doctorat. Or, aucune université au Canada n'exige le doctorat pour un professeur dont la discipline principale est en arts visuels. Il est évident que la décision d'exclure tous les professeurs en arts visuels de FESR, démontre le niveau d'incompréhension que subissent les chercheurs dans la discipline des arts visuels. Cette incompréhension résulte à vouloir comparer les subventions entre les disciplines fondamentales au même titre que les disciplines artistiques.

Un autre point important à soulever c'est les possibilités de subventions qui s'offrent aux professeurs en arts visuels. Il y a le Conseil des Arts du Canada et Artnb (conseil des arts du NB). Dans les deux cas, les professeurs qui font une demande de subvention sont souvent mal vus par leurs pairs. Un artiste professionnel qui essaye tant bien que mal de vivre de son art a de la difficulté à comprendre pourquoi un professeur d'université qui gagne un très bon salaire a besoin d'une subvention pour réaliser son travail artistique. J'ai siégé à de nombreux jurys, à la fois au provincial et au national et cette question fait souvent surface. Il en résulte que souvent les professeurs d'arts visuels doivent subventionner à même leurs salaires de professeur leurs projets de recherche en création.

Autre fait important à souligner est que dans le tableau VI du questionnaire du comité ad hoc **Rayonnement de la RDC et lien avec les études supérieures (question 31 à 36)** on nous demande d'indiquer le nombre de subventions obtenues comme mesure qualitative de la recherche universitaire. Or dans la discipline des arts visuels, la qualité du travail en création est souvent mesurée par les cachets d'artiste qui ne sont pas des subventions proprement dites. Et il n'y a aucun endroit dans ce tableau où l'on peut faire valoir l'importance que jouent les cachets d'artistes. Ces cachets ne relèvent pas de la vente des œuvres. Un cachet d'artiste est offert à un artiste à la suite d'une exposition du travail de recherche en création. Ces expositions sont le résultat d'une évaluation par les pairs. Or dans une année seule, un artiste peut recevoir de six à dix mille dollars en cachets et l'attribution des cachets. À notre avis les cachets d'artistes devraient être considérés comme mesure qualitative de la recherche en création, au même titre que les subventions de recherche. Si les professeurs en arts visuels avaient indiqué le nombre de cachets d'artiste comme étant des subventions, nous croyons que les données inscrites au tableau du rayonnement de la RDC auraient été très différentes. Nous croyons qu'il est primordial que la recherche en création soit considérée en tenant compte des particularités spécifiques à cette discipline.

Le troisième et dernier point auquel nous voulons apporter des précisions concerne la recommandation du comité ad hoc d'abolir le programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) et la création d'un programme combiné de BAV-B.ÉD d'une durée de cinq (5) ans.
Parler d'abolition d'un programme lorsque le comité reconnait que ce programme est essentiel afin d'assurer l'enseignement des arts visuels dans les écoles de la province nous semble déplacé. Le terme d'abolition du programme dénote un ton négatif qui laisse un goût amer dans le contexte d'une relance d'un programme vers un programme combiné de cinq ans.

Je voudrais souligner ici que lors de la dernière évaluation des programmes en arts visuels et pour faire suite aux recommandations de l'évaluateur externe, le conseil des gouverneurs s'est prononcé comme suit :

Recommandation 2 : Que la Faculté des arts et des sciences sociales valide auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) la pertinence d'une formation en arts pour les enseignantes et enseignants de la province. Le cas échéant, que la Faculté et le Département, à l'instar de ce qui a été fait en musique, entame les démarches auprès de la Faculté des sciences de l'éducation et du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick afin de transformer le baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné baccalauréat en arts visuels – baccalauréat en éducation.

Vous conviendrez que la recommandation du conseil des gouverneurs épouse un ton plus constructif en parlant de transformer le baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) en un programme combiné de cinq ans.

Les conséquences de recommander **l'abandon** d'un programme pour ensuite recommander la création d'un autre ont été ressenties récemment dans les médias. Suite à l'article paru dans l'Acadie Nouvelle du 24 octobre dernier au sujet d'abandon de programmes à l'université de Moncton, de nombreux courriels et appels ont été envoyés à la direction du département par des

gens qui ont perçu ce message comme une recommandation d'abandon du programme de baccalauréat en enseignement des arts visuels. Nous savons très bien que ce n'est pas le cas, mais ce n'est pas ce que le public en général perçoit lorsqu'il voit le mot **abandon**. À notre avis, ce genre de publicité n'est certainement pas de bon augure quand on parle de recrutement.

Or, le comité avait cinq possibilités de recommandations :

La recommandation du Comité au Sénat académique sera l'une parmi les cinq possibilités suivantes adoptées par le Sénat lors de sa réunion du 29 octobre 2010 :

1. **Le maintien du programme dans son état actuel;**
2. **Un plan de relance du programme;**
3. **Une proposition visant la transformation majeure du programme;**
4. **L'abandon du programme;**
5. **Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable.**

Le comité aurait pu choisir dans son rapport préliminaire la proposition 3, visant la transformation majeure du programme, car il est question ici de transformation majeure du programme. Elle aurait aussi pu opter pour la proposition 5 : **Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable**. Cette dernière proposition donne plus de latitude et offre au comité la possibilité de faire une proposition qui assurait des changements au programme dans un contexte d'une vision, à la fois constructive, tout en reconnaissant le travail que notre unité a effectué dans le cadre de cet exercice.

En conclusion, nous souhaitons que le comité revoit sa recommandation d'abandon de programme et formule ses recommandations dans un contexte constructif, qui ne risque pas de nuire à la transformation du programme actuel en un programme combiné de BAV-B.Éd. d'une durée de cinq (5) ans.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande.

Jacques Arseneault

Directeur

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	3/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2
Critères complémentaires atteints = 3/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	3/5	oui

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	 1/5 1/5 1/5 s/o	non
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	2/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	 5/5 5/5	oui

Critères incontournables atteints = 3/3
Critères complémentaires atteints = 3/5

D44

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise. Spécialisation ou majeure avec propédeutique.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1er cycle seulement).	3	oui

Critère complémentaire atteint = 1/1

Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	2/3 1/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	1/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	3/3	oui

D45

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures. 1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI_X__ NON ___ Parfois_____ (veuillez préciser, le cas échéant)		**oui**
2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ NON ___ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant).		**s/o**
Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2e cycle de l'Université de Moncton.		**s/o**

Critère incontournable atteint = 1/1
Critères complémentaires atteints = 3/4

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.	**1/3**	**non**

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 1 non atteint – 6 atteints
Critères complémentaires : 3 non atteints – 10 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel _____
2. Un plan de relance du programme ____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme __x____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

5.2.3 BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN ÉTUDES LITTÉRAIRES)

BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN ÉTUDES LITTÉRAIRES) ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires). L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Selon l'Unité, la spécialisation en littérature viserait essentiellement à préparer les étudiantes et les étudiants à la poursuite d'études supérieures en études littéraires. Et toujours selon l'évaluation de l'Unité, le programme de BA (majeure en études françaises) ne pourrait servir pour accéder à ces études supérieures. Qui plus est, cette majeure ne serait pas en mesure de donner une formation suffisante pour l'accès à la maîtrise ès arts en études littéraires de l'Université de Moncton. La décision de scinder l'ancien programme spécialisé (BA spécialisation en français) en deux programmes distincts (linguistique et littérature) aurait divisé les inscriptions. Le défi principal étant le recrutement, l'Unité qualifie cette décision de « choix maladroit ».

Toujours selon l'évaluation de l'Unité, le programme de maîtrise ès arts en études littéraires de l'Université de Moncton s'inscrit en droite ligne avec le programme de spécialisation. Le programme serait essentiel pour l'existence des programmes d'études supérieures de littérature à notre université. En traitant de la pertinence sociale du programme, l'Unité insiste beaucoup sur ce point. Nul doute que les études françaises sont un axe prioritaire de l'Université de Moncton.

Le corps professoral du secteur littérature du département des études françaises contribue par la *RDC* à *l'avancement des connaissances et le développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 – question 8). Sa recherche et ses publications en études acadiennes et dans les domaines des littératures française, québécoise et autochtone font que ses contributions à la RDC sont notables.

L'expérience que vivent les *étudiantes et les étudiants* du programme par le biais de la formation et des *efforts déployés à l'égard de l'engagement citoyen (critère 1.3 – question 9)* sont appréciables. Les étudiantes et les étudiants de 1er cycle retireraient certainement des bénéfices en étant plus exposés à la recherche ou invités à participer dans certains projets.

En considérant la pertinence sociale du programme du point de vue de l'*employabilité* (critère 1.4 – question 10), l'Unité énumère des emplois qui requièrent une excellente maîtrise de la langue française. Bien que le Comité n'ait pas conclu à un lien étroit entre la formation et le genre d'emplois cités, il y voit tout de même un lien. Les emplois énumérés permettent d'utiliser les compétences transversales acquises dans le cadre des études sans toutes y être liées spécifiquement. De même, le taux de placement des diplômées et diplômés (*Formulaire-réponses*, question 26, page 30) démontre que toutes les personnes sondées, sauf une, ont poursuivi des études (94% des sondés).

Tout bien considéré, en ce qui concerne ce premier paramètre, il a semblé au Comité que l'Unité a réussi à faire l'éloge du programme et à en montrer la pertinence, particulièrement en lien avec la mission de l'Université et le lien étroit entre ses programmes de spécialisation et les programmes d'études supérieures.

En somme, le Comité juge que les cinq critères du paramètre sont atteints. Une synthèse de l'appréciation du paramètre 1 est présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Des 22 étudiantes et étudiants admis au programme entre 2001 et 2007, 11 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de 50 % de *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16). L'Unité mentionne à plusieurs occasions, et cela semble constituer un argument très fort, que la spécialisation est primordiale à la survie des études supérieures de la discipline littéraire à l'Université de Moncton. Les diplômées et les diplômés du programme de spécialisation formeraient l'essentiel de la cohorte de la maîtrise en études littéraires.

Dans l'examen de la viabilité, le Comité examine la capacité du programme à attirer de nouvelles inscriptions - il s'avère que la tendance est presque au beau fixe, la moyenne annuelle d'inscrits passant de 6,6 (période 2001-2007) à 6,4 (période 2008-2012) - mais aussi la capacité du programme à diplômer les étudiantes et étudiants admis au programme - la moyenne annuelle des

diplômés (question 13 -tableau 1 du *Guide d'évaluation et questionnaire*) est passée de 2,6 (période 2001-2008) à 0,6 (période 2009-2012), une nette tendance à la baisse sur la période de 12 ans. Dans cette veine, le Comité constate qu'étant donné le *taux de transfert à un autre programme* (critère 3.2 – question 16) établi à 41 %, il y a là une occasion pour l'Unité de mieux exploiter le *Programme d'appui à la réussite de l'Université* afin de retenir plus d'étudiants dans le programme et d'augmenter le taux d'obtention de diplôme.

En ce qui a trait au *taux de placement et de poursuite des études* (critère 3.10 – question 26), les résultats indiquent aux yeux du Comité que les étudiantes et les étudiants sont bien accompagnés et formés. Bien que peu de diplômées ou diplômés se dirigent directement vers le marché du travail, force est de constater que la vaste majorité réussit à poursuivre des études supérieures dans le domaine. Pour ce qui est de se trouver un emploi, le Comité juge qu'il a peu de points de référence pour se prononcer.

L'*offre de cours à option dans la discipline* (critère 3.4 – question 18) constitue un des éléments clés servant à assurer l'attrait d'un programme et le ratio annuel élevé répond bien à ce critère. De même, le *ratio des inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires* (critère 3.3 – question 17) atteint le seuil attendu établi par le Comité.

Quoique très bas, le *ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) montre néanmoins une nette augmentation en 2010-2011.

Dans l'évaluation de la viabilité du programme, le Comité a déterminé que le *coût marginal du programme* (critère 3.9 – question 25) était un critère incontournable. En l'occurrence, le coût marginal du programme est de 10 crédits-professeur. Sur la base du « ratio du coût marginal par nombre annuel moyen d'étudiants inscrits au programme », il s'agit d'un ratio élevé (1,52 crédits par étudiant inscrit). Le critère est donc considéré non atteint puisqu'il n'atteint pas le seuil attendu établi par le Comité.

Au final, ce paramètre affiche un résultat satisfaisant considérant que six des huit critères évalués ont été satisfaits. Seuls le critère incontournable 3.9 (question 25 – Coût marginal), et le critère complémentaire 3.6 (question 21 - R*atio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein*) n'ont pas été atteints.

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Le programme partage plusieurs des cours de sa banque de cours avec les programmes de BA (majeure études françaises) et de BA-B.Éd. (majeure études françaises). Et au-delà de ces programmes, 66% des autres *étudiantes et étudiants inscrits aux cours disciplinaires proviennent de programmes hors discipline* (critère 4.2 – question 29), ce qui répond favorablement au seuil attendu pour l'évaluation de ce critère. Aucun cours siglé LITT n'est réservé exclusivement aux étudiantes et aux étudiants de la spécialisation.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Le corps professoral du secteur littérature est très actif sur le plan de la RDC à l'Université de Moncton et se signale au Canada et à l'étranger par sa recherche et ses publications en études acadiennes.

Le critère 5.1 – questions 32 à 35 *Moyenne annuelle par professeure/professeur de contributions RDC* révèle un niveau satisfaisant de productivité en RDC du corps professoral. Ce constat s'applique autant au niveau des publications arbitrées que non arbitrées. L'information fournie par l'Unité démontre aussi un niveau satisfaisant de financement de la RDC (critère 5.2 – question 36 *Moyenne annuelle par professeure/professeur de subventions obtenues pour la RDC*). L'intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de recherche est présente ce qui explique le ratio moyen *d'activités étudiantes de RDC par étudiant inscrit au programme* (critère 5.5 – question 39)

En somme, les cinq critères du paramètre sont atteints. Une synthèse de l'appréciation du paramètre est présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint.

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme*, ses *forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Parmi ses forces, l'Unité souligne que son programme offre à ses étudiantes et étudiants une connaissance avancée de la littérature acadienne ainsi qu'une solide connaissance des littératures française et québécoise. L'Unité a également soulevé que ce programme est le seul dans toutes les universités canadiennes qui mette autant d'emphase sur la littérature acadienne.

Quant à ses faiblesses, l'Unité a identifié l'absence dans son programme de cours consacrés à des thématiques actuelles. L'Unité précise que le programme reconfiguré adopté par le Sénat prévoit corriger les carences identifiées.

L'Unité préconise le maintien de l'état actuel de la situation, du moins jusqu'à ce que l'on soit en mesure d'évaluer adéquatement les principaux apports de la reconfiguration. Certes, la nouvelle mouture du programme reconfiguré est une variable que le Comité ne peut ignorer, et les membres du Comité conviennent qu'elle pourrait avoir une incidence favorable sur la rétention. Comme la viabilité d'un programme passe aussi par le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits et le nombre qu'il diplôme, la reconfiguration ne garantit pas nécessairement l'attrait de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants.

Le Comité juge que l'ensemble des informations fournies ne permet pas de conclure, d'une manière convaincante, que le programme évoluera de façon appréciable au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) n'est pas considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme
À la suite des informations fournies et considérant que seuls 3 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus, dont deux critères incontournables (2.4 décrit ci-dessus et 3.9 - *coût marginal*), le Comité recommande le maintien du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires).

Bien que le Comité recommande le maintien du programme, il se doit de rappeler à l'Unité qu'il est impératif qu'elle se munisse d'une stratégie de recrutement et de rétention dynamique et efficace. Le pourcentage de transferts à d'autres programmes établi à 41 % indique clairement la capacité de diplômer plus d'étudiantes et d'étudiants du programme si des efforts supplémentaires sont déployés pour exploiter le *Programme d'appui à la réussite de l'Université de Moncton*. Ajoutons à ceci un ratio très bas d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur et un ratio élevé du coût marginal par nombre d'inscrits, et il va sans dire que la situation ne peut perdurer.

Le Comité recommande que l'entrée en vigueur du programme reconfiguré soit associée à une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention. Suivant une période de 5 ans, se terminant en 2018-2019, le Comité recommande une seconde évaluation de la viabilité du programme. Un suivi rigoureux et documenté est à prévoir.

Réactions du comité ad hoc à la réplique de l'UARD du département d'études françaises, secteur littérature (ci-après *l'Unité*) en lien avec le rapport préliminaire

L'Unité signale son désir de déployer des efforts supplémentaires pour exploiter le Programme d'appui à la réussite de l'Université de Moncton comme mesure pour la rétention des étudiantes et des étudiants inscrits au programme de spécialisation.

L'Unité souligne que des efforts ont été faits en ce qui a trait au recrutement en créant un fonds de bourses. Ces efforts, quoique louables, ne semblent pas avoir rapporté autant que souhaité d'où la nécessité de développer une stratégie de recrutement.

L'Unité souscrit à l'importance de cette démarche, mais insiste qu'une stratégie de recrutement dépend en grande partie de l'institution et du soutien qu'elle doit lui apporter. Le Comité estime que les professeures et les professeurs de la discipline sont les ambassadrices et les ambassadeurs les plus capables de faire la promotion de leur discipline et de présenter, en collaboration avec l'équipe de recrutement, une image positive du secteur littérature et de l'Université de Moncton.

Critère 2.4 – Vision d'avenir et perspectives de développement du programme

L'Unité mise fort sur les avantages de son programme reconfiguré, qui en plus de refléter les préoccupations actuelles en termes d'études littéraires accorde une attention toute particulière aux études acadiennes.

Recommandation finale

L'Unité fait valoir la grande force du programme à avancer les connaissances dans l'un des axes de développement prioritaire de l'Université de Moncton. Le Comité reconnait la valeur de la formation en littérature et plus particulièrement sa thématique sur des questions ancrées dans la réalité acadienne qui constitue l'un des pivots de la recherche en études acadiennes et minorités linguistiques.

Soit, sauf que l'expérience ne démontre pas que le programme diplôme un taux acceptable d'étudiantes et d'étudiants. Qui plus est, la tendance est à la baisse sur la période évaluée. Dans l'esprit de la viabilité, le programme doit avoir une capacité à attirer de nouvelles inscriptions et de les retenir afin d'accroître le nombre de diplômées et de diplômés.

En considérant l'entrée en vigueur prochaine du programme reconfiguré et tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité recommande que le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires) soit maintenu et qu'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention soit développée afin d'accroître le nombre de diplômées et de diplômés au programme.

Recommandation 3 au Sénat académique :

Le Comité ad hoc recommande que le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires) soit maintenu et qu'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention soit développée.

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN ÉTUDES LITTÉRAIRES)

Monsieur Jean-François Richard,

Président du Comité

Cher Collègue,

Merci pour ce rapport préliminaire concernant la viabilité de notre spécialisation en études littéraires. Nous sommes bien sûr tout à fait heureux d'apprendre que vous recommandez « le maintien du programme dans son état actuel ». Comme vous le précisez clairement dès l'entrée de jeu, « [n]ul doute que les études françaises sont un axe prioritaire de l'Université de Moncton » et que la pertinence sociale du programme de spécialisation en études littéraires ne saurait être remise en doute. Comme vous l'avez également très bien compris, « la spécialisation est primordiale à la survie des études supérieures de la discipline littéraire à l'Université de Moncton » [...], les diplômés de ce programme constituant « l'essentiel de la cohorte de la maîtrise en études littéraires ». Pour reprendre une fois encore le vocabulaire même de votre rapport, ceci est indéniablement un argument « très fort », voire incontournable, qui remet sérieusement en question toute perspective d'abolition immédiate ou différée de ce genre de programme.

Outre la pertinence sociale du programme au sens strict et le fait que celui-ci soit primordial à la survie des études supérieures de la discipline, votre rapport ne manque pas de rappeler la participation *notable* à la RDC du corps professoral du secteur littérature, que ce soit dans le champ des études acadiennes ou dans ceux des littératures française, québécoise et autochtone. Pour citer le rapport : « Le corps professoral du secteur littérature est *très actif* sur le plan de la RDC à l'Université de Moncton et se signale au Canada et à l'étranger par sa recherche et ses publications en études acadiennes. » (Nous soulignons.) Le rapport précise également la grande variété des cours à options offerts dans la discipline, tout en rappelant que le *ratio des inscriptions par crédit enseigné dans les cours disciplinaires* (critère 3.3 – question 17) atteint le seuil attendu établi par le Comité. Comme vous le précisez également, le *ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein* (critère 3.6 – question 21) quant à lui, quoique bas, montre néanmoins une nette augmentation en 2010-2011. Finalement, le rapport rappelle ce double fait, fort important : le programme partage plusieurs des cours de sa banque de cours avec les programmes de BA (majeure études françaises) et de BA-B.Éd. (majeure études françaises) et 66% des autres *étudiantes et étudiants inscrits aux cours disciplinaires proviennent de programmes hors discipline* (ce qui répond favorablement au seuil attendu pour l'évaluation de ce critère), aucun cours siglé LITT n'étant réservé exclusivement aux étudiantes et aux étudiants de la spécialisation.

Malgré cette recommandation globalement positive de votre Comité, nous aimerions réagir à certains commentaires plus critiques. Le premier de ces commentaires, le plus important sans doute, concerne le problème, fort complexe, du recrutement. Le Comité semble douter fortement de la capacité du programme à attirer de nouvelles inscriptions et, d'une manière concomitante, à retenir les étudiantes et les étudiants qui s'y inscrivent. Comme il est nettement précisé en fin de commentaire, « il est impératif que [l'Unité] se munisse d'une stratégie de recrutement et de rétention dynamique et efficace ». Le problème du recrutement est bien entendu un problème crucial – et fort complexe. Le département a déjà fait des efforts en ce sens puisqu'il existe présentement un *Fonds de bourses du Département d'études françaises*, créé par nos professeures et professeurs. Si nous sommes définitivement prêts à déployer « des efforts supplémentaires [...] pour exploiter le *Programme d'appui à la réussite de l'Université de Moncton* », il va sans dire que le problème du recrutement est également un problème institutionnel (qui commence au secondaire) et que le succès de pareille entreprise dépend en grande partie du soutien logistique apporté par l'institution.

Pour ce qui concerne finalement les perspectives d'avenir du programme et, plus spécifiquement, le critère 2.4 (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) – qui « n'est pas considéré atteint » –, nous ne pouvons que rappeler, en gros (plus ou moins littéralement), l'essentiel de ce qui a déjà été dit pour la spécialisation en linguistique.

Notre programme de spécialisation a bénéficié d'une certaine refonte dans le cadre de l'exercice de reconfiguration des programmes initié par l'Université. Durant ce processus, nous avons eu l'opportunité de réfléchir à la pertinence de notre programme et aux orientations à lui donner afin de l'arrimer le plus justement possible aux attendus actuels en termes de formation à la fois fondamentale et générale. Nous avons aussi veillé à ce qu'il reflète les préoccupations actuelles en termes d'études littéraires. Enfin, nous accordons dans notre programme une attention toute spéciale aux études acadiennes.

Le fait que notre formation prépare particulièrement bien aux études de 2e cycle nous semble la grande force et la grande perspective d'avenir de celui-ci. En effet, au vu de l'accroissement du nombre de titulaires de baccalauréat et des attendus de plus en plus pointus des employeurs, le diplôme de maitrise devient de plus en plus souvent le diplôme nécessaire pour occuper un emploi qualifié. Cette tendance est la norme dans certains pays industrialisés et au sein de notre pays, elle est effective dans les centres urbains principaux et de plus en plus dans les centres urbains secondaires. Au Nouveau-Brunswick et en particulier dans la région du Grand Moncton, l'offre pour des emplois hautement qualifiés (attendant nécessairement un diplôme de 2e cycle) est en pleine croissance. En témoigne le très bon taux de placement de nos étudiant.e.s qui après le baccalauréat en spécialisation ont poursuivi et réussi une maitrise.

Hormis l'accès aux programmes d'études supérieures, nous estimons le baccalauréat avec spécialisation apte à permettre à l'Université de Moncton de remplir sa vocation d'établissement d'enseignement postsecondaire contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement personnel et professionnel de ses étudiant.e.s. De fait, ce programme permet

d'assurer conjointement une bonne formation générale (puisqu'il est ouvert aux autres disciplines et cela dans des champs très variés) ainsi qu'une formation fondamentale approfondie.

Enfin, notre programme place la question des études acadiennes au cœur de ses préoccupations, ce qui ne peut manquer d'interpeler la communauté immédiate. Le fait que nous mettions l'emphase sur des questions littéraires ancrées dans la réalité acadienne (dans le domaine de la poésie, du roman, de l'essai) contribue à faire de notre formation l'un des pivots de la recherche en études acadiennes et minoritaires. Cette thématique constitue, rappelons-le, l'un des axes de développement prioritaires de l'Université de Moncton. Cette situation sera par ailleurs accentuée par l'arrivée prochaine (septembre 2014) d'une *Chaire en études acadiennes et milieux minoritaires*, qui a été tout récemment attribuée à M. Benoît Doyon-Gosselin, professeur agrégé à l'Université Laval et actuellement chercheur invité au département d'études françaises (semestre d'automne 2013).

Pour l'ensemble de ces raisons (qui n'épuisent pas toutes les possibilités offertes par notre programme), nous estimons que non seulement la recommandation de « maintenir le programme dans son état actuel » est la bonne mais que notre programme, à l'instar de celui de linguistique, a assurément un avenir des plus prometteurs.

UARD du département d'études françaises, secteur littérature

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	2/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2
Critères complémentaires atteints = 3/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	3/5	oui

D57

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	 3/5 3/5 3/5 s/o	oui
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	4/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	3/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	1/3	non
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	5/5 5/5	oui

Critères incontournables atteints = 2/3
Critères complémentaires atteints = 4/5

D58

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1er cycle seulement).	3/5	oui

Critère complémentaire atteint = 1/1

Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	2/3 2/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	3/5	oui
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	2/3	oui

D59

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures. 1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI_X__ NON ___ Parfois_____ (veuillez préciser, le cas échéant) 2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ NON __x_ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant).		oui
Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2e cycle de l'Université de Moncton.		s/o

Critère incontournable atteint = 1/1
Critères complémentaires atteints = 4/4

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.	1/3	non

Critère incontournable atteint = 0/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : **2 non atteints – 5 atteints**
Critères complémentaires : **1 non atteint – 12 atteints**

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel __x___
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme _____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

D60

5.2.4 BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN LINGUISTIQUE)

BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN LINGUISTIQUE)
ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DU COMITÉ AD HOC
SUR LA VIABILITÉ DE CERTAINS PROGRAMMES

Introduction

Ce rapport présente l'évaluation de la viabilité du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique). Rappelons que ce processus d'évaluation fait suite à une recommandation du Sénat académique d'examiner la viabilité d'un certain nombre de programmes (les programmes de baccalauréats spécialisés ou avec spécialisation ainsi que les programmes de maîtrises) affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Dans le cadre de cet examen, la viabilité a été étudiée en fonction de cinq paramètres adoptés par le Sénat : 1) la pertinence sociale du programme; 2) les forces et les faiblesses du programme; 3) la qualité et le rendement du programme; 4) la relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton; et 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Le comité ad hoc (le Comité), mis sur pied et mandaté d'évaluer les programmes ciblés dans le cadre de cet examen, a développé un processus d'évaluation à partir des cinq paramètres retenus. Dans le but de définir davantage ces paramètres, 20 critères ont été développés aux fins de ce processus d'évaluation.

Le présent rapport consiste en une synthèse de l'évaluation du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique) . L'essentiel du rapport explique comment le Comité a interprété les informations qui lui ont été fournies en lien avec les paramètres et les critères retenus. Il se termine par la recommandation générale que le Comité présentera au Sénat académique.

Afin de faciliter la lecture du rapport, le Comité y joint un *Formulaire-synthèse* qui comporte l'appréciation du Comité en lien avec chacun des critères applicables au programme. De plus, le document *Grilles d'évaluation – document guide aux fins d'analyse* est également joint à la présente afin de permettre à la lectrice et au lecteur de mieux se situer par rapport aux critères utilisés par les membres du Comité dans le cadre de leur examen.

Paramètre 1 - La pertinence sociale du programme

Comme soulevée dans le *Formulaire-réponses* de l'Unité, la spécialisation en linguistique prépare à des programmes d'études supérieures ainsi qu'à des emplois exigeant de très bonnes habiletés langagières et linguistiques, de très bonnes capacités en recherche de même qu'une sensibilisation affutée à la multidisciplinarité. Le programme donne une attention particulière au terrain linguistique de la francophonie acadienne, à l'étude de la langue et ses variétés régionales, à la dynamique des langues en contact et la langue en milieu minoritaire, particulièrement celle du Nouveau-Brunswick et de façon générale la situation francophone au Canada. Nul doute également que ce programme, à l'instar des autres disciplines des arts et sciences humaines, développe de nombreuses habilités tels l'autonomie, la persévérance, le sens critique, les capacités d'analyse et de synthèse, etc.

La *contribution du corps professoral à la RDC pour l'avancement des connaissances et du développement social, économique et culturel de la société* (critère 1.2 - question 8) privilégie des études sur des thèmes cruciaux pour la société acadienne et néo-brunswickoise. Elle assure une fine compréhension du milieu social et culturel. Ces contributions ont permis des avancées quant à la pédagogie du français en milieu minoritaire et à la conscientisation sociale des enjeux reliés à la langue sur les populations acadiennes ainsi que sur les populations autochtones et migrantes.

Ces contributions à la RDC ainsi que l'expérience que vivent les *étudiantes et les étudiants* du programme par le biais de la formation et des *efforts déployés à l'égard de l'engagement citoyen* (critère 1.3 – question 9) sont notables.

En considérant la pertinence sociale du programme du point de vue de l'*employabilité*, l'Unité énumère des emplois qui exigent la maîtrise de la langue et une grande capacité de réflexion théorique. L'Unité indique aussi l'employabilité dans les domaines de l'encadrement du personnel et de la communication. Bien que le Comité n'ait pas nécessairement conclu à un lien étroit entre la formation et le *genre d'emplois cités (critère 1.4 – question 10)*, d'autant plus qu'il existe des programmes spécialisés dans ces domaines, il y voit tout de même un lien. Les emplois énumérés permettent d'utiliser les nombreuses compétences transversales acquises dans le cadre des études sans y être liées directement. En même temps, le taux de placement des diplômées et diplômés (Formulaire-réponses, question 26, page 30) indique que seulement deux des personnes sondées ont obtenu un poste directement après le diplôme tandis que les autres (la très grande majorité, à raison de 81% des sondés) ont poursuivi leurs études. Il apparaît évident que les diplômées et les diplômés choisissent de poursuivre leurs études.

Le Comité aurait aimé lire en quoi la spécialisation constitue le seul parcours pour préparer à la poursuite des études à la maîtrise. Selon l'appréciation de l'Unité, veiller à ce que la formation de premier cycle, soit des plus complètes, ne se ferait pas dans le cadre d'une majeure (sans considération du type). En serait-il de même s'il s'agissait d'une majeure en linguistique? L'Unité ajoute qu'un mémoire de fin de baccalauréat constitue un exercice de transition vers la maîtrise. Le mémoire de fin de baccalauréat serait-il l'aval d'une spécialisation uniquement?

Tout bien considéré, le Comité juge que l'Unité a néanmoins su démontrer la pertinence de la spécialisation en satisfaisant le seuil attendu des cinq critères de ce premier paramètre. Une synthèse de l'appréciation du paramètre 1 est présentée dans le Formulaire-synthèse ci-joint.

Paramètre 3 - Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Le programme affiche plusieurs résultats positifs à ce chapitre. Le *taux d'obtention de diplôme* (critère 3.2 – question 16) affiche une moyenne de 52% de ses inscrits durant la période évaluée (2001-2007), un résultat satisfaisant selon les seuils établis par le Comité. Sur la base des inscriptions qui ont commencé à croître à compter de 2008, l'effet sur le nombre de diplômés se fait sentir dans les années suivantes de sorte que la *moyenne de diplômés* (question 13 -tableau 1 du *Guide d'évaluation et questionnaire*) est passée de 1,5 par an (période 2001-2008) à 3,75 par an (période 2009-2012), soit une augmentation de 150%.

L'offre de cours à option dans la discipline (critère 3.4 – question 18) constitue un des éléments clés servant à assurer l'attrait d'un programme. L'Unité indique que ses cours doivent être cyclés plus qu'il ne l'est souhaitable en raison d'effectifs réduits au chapitre des ressources humaines. Ceci se traduit par une liste comprimée de cours optionnels offerts aux étudiantes et aux étudiants. L'Unité dit veiller à répondre chaque année, de façon optimale et réaliste à ce défi, afin d'offrir un nombre adéquat de cours pour assurer une formation de qualité et permettre aux étudiants de graduer en quatre ans. Malgré ces défis et les inquiétudes de l'Unité à ne pouvoir exploiter à pleine capacité son laboratoire technologique afin d'intégrer des contenus dans ses cours existants en raison du manque de ressources humaines, le programme a tout de même atteint le seuil attendu pour ce critère.

L'Unité avance l'hypothèse que le programme a de la difficulté à attirer des inscriptions étant donné la méconnaissance de la discipline. Or, avec une moyenne annuelle d'inscrits passant de 6,28 (période 2001-2007) à 15,2 (période 2008-2012), une croissance de 142%, on observe certes une tendance favorable. Malgré cette récente croissance, le Comité estime que si l'Unité pouvait conserver et diplômer un pourcentage plus important de ses inscrits, l'effectif en serait davantage augmenté. Bien que la méconnaissance de la discipline ne soit pas nécessairement dissipée, le Comité estime qu'il y a un autre problème qui semble affecter le nombre de diplômés, un problème d'aiguillage. Selon l'Unité, une voie particulièrement prisée par les diplômées et diplômés du programme est la poursuite des études à la maîtrise en orthophonie comme en témoigne le *taux de poursuite aux études supérieures* (critère 3.10 question 26). Toutefois, tous n'y accèdent pas nécessairement de la même façon. Certains étudiants du programme de linguistique semblent vouloir y accéder par d'autres voies, notamment par le biais d'études en psychologie, alors ils passent de la spécialisation en linguistique à la majeure ou à la mineure en études françaises. Ces décisions expliqueraient une partie du taux de transfert (36%) à d'autres programmes. Quoi qu'il en soit, le Comité estime qu'avec la croissance du nombre d'inscriptions, le nombre de diplômés devrait continuer à augmenter au cours des prochaines années.

L'Unité affirme que de supprimer la spécialisation serait inenvisageable sur la base du coût seulement. Le Comité n'est pas en désaccord avec cette position puisqu'il est davantage préoccupé de déterminer la valeur, la pertinence et la viabilité en soi du programme. Dans l'examen de la viabilité, le Comité regarde, entre autres, la capacité du programme à attirer de nouvelles inscriptions, et l'état des lieux à cet égard a été bien exposé. Le *coût marginal* (critère 3.9 – question 25) est tout de même l'un des critères incontournables de l'évaluation. Sur la base du « ratio du coût marginal par nombre annuel moyen d'étudiantes /étudiants inscrits au programme » (0,89 crédit par étudiant inscrit), le Comité juge que le programme atteint un coût marginal bas, ce qui répond au seuil attendu établi pour ce critère.

En ce qui a trait au *taux de placement et de poursuite aux études supérieures* (critère 3.10 – question 26), les résultats démontrent aux yeux du Comité que les étudiantes et les étudiants sont bien accompagnés et formés et qu'en conséquence, ils réussissent à se trouver un emploi ou à poursuivre leurs études dans le domaine de la linguistique ou d'une discipline connexe.

Au final, ce paramètre affiche de bons résultats considérant que sept des huit critères évalués ont été satisfaits. Seul le critère complémentaire 3.6 (question 21 - *Ratio d'étudiants à temps complet par professeur à temps plein*) n'a pas atteint le seuil attendu établi par le Comité.

Paramètre 4 - La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Le programme partage plusieurs des cours de sa banque de cours avec les programmes du BA (majeure études françaises) et du BA-B.Éd. (majeure études françaises). Et au-delà de ces programmes, 66% des autres *étudiantes et étudiants inscrits aux cours disciplinaires proviennent de programmes hors discipline* (critère 4.2 – question 29), ce qui répond favorablement au seuil attendu pour l'évaluation de ce critère. Les cours sont ouverts à l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'Université et cibleraient, plus particulièrement, les étudiantes et les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Paramètre 5 - Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Le corps professoral du secteur de la linguistique est actif sur le plan de la RDC (critère 5.1 – questions 32 à 35 - *Moyenne annuelle par professeure/professeur de contributions RDC).* Les résultats liés au critère 5.1 révèlent une contribution appréciable à la RDC, et ce tant au *niveau des contributions avec que sans comité de lecture*. L'information fournie par l'Unité démontre cependant un niveau bas de financement de la RDC (critère 5.2 – question 36 *Moyenne annuelle par professeure/professeur de subventions obtenues pour la RDC*). L'Unité réussit à très bien intégrer ses étudiantes et ses étudiants aux travaux de recherche ce qui explique le *ratio élevé d'activités étudiantes de RDC par étudiant inscrit au programme* (critère 5.5 – question 39).

Somme toute, le programme affiche de bons résultats pour ce paramètre à la lumière de quatre des cinq critères évalués ayant répondu au seuil attendu. Seul le critère complémentaire 5.2 (question 36 *Moyenne annuelle de subventions obtenues par professeure/professeur pour la RDC*) ne l'a pas satisfait. Une synthèse de l'appréciation du paramètre 5 est présentée dans le Formulaire synthèse ci-joint.

Paramètre 2 - Les forces et faiblesses du programme ainsi que sa vision d'avenir

L'analyse des informations obtenues sur *l'historique du programme*, ses *forces et faiblesses*, ainsi que les *défis et obstacles* rencontrés au fil des années, jumelée à la *Vision d'avenir et les perspectives de développement du programme* (question 43) ont permis au Comité de faire le constat sur l'avenir du programme.

Le Comité entend que la méconnaissance de la linguistique en tant que discipline, par la population en général, constituerait l'obstacle majeur pour attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants à son programme. L'Unité estime par ailleurs que le manque de visibilité de la discipline dans le plan de recrutement de l'Université ne contribue pas à corriger le tir. L'Unité insiste, à plusieurs endroits dans son évaluation, que la spécialisation est un excellent programme pour se préparer à des études supérieures. Elle indique aussi que la spécialisation en linguistique est la voie toute désignée pour préparer des études en orthophonie. Le Comité ne pense pas toutefois que la croissance du nombre d'étudiantes ou d'étudiants qui désirent poursuivre des études supérieures en orthophonie peut, en soi, constituer la solution au problème de viabilité de

la spécialisation. Il y a aura, nul doute, toujours une quantité non négligeable d'étudiants qui quitteront le programme pour entamer une voie alternative afin de se préparer aux études en orthophonie.

Au-delà de ça, bien que la création d'une maîtrise en orthophonie puisse sans doute améliorer davantage la situation de la viabilité du programme, le Comité ne peut fonder son évaluation sur un tel développement étant donné qu'il dépasse son mandat.

La proposition de reconfiguration adoptée par le Sénat va certes aussi avoir un effet positif sur le programme, surtout en ce qui concerne la correction apportée à l'écart considérable existant présentement entre les cours d'initiation à la discipline et les cours de niveaux avancés. Le Comité considère tout de même que la nouvelle mouture du programme aura davantage d'incidences sur la rétention que sur le recrutement de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants (critère 2.4 – question 43 - *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*).

Quant aux autres aspects de la vision d'avenir de l'Unité, le Comité juge que l'ensemble des informations fournies permet de conclure que le programme de spécialisation en linguistique est en mesure de faire évoluer quelques-unes de ces composantes de sorte qu'il démontre un certain potentiel de développement au-delà de son état actuel. Par conséquent, le critère 2.4 – (question 43 – *Vision d'avenir et perspectives de développement du programme*) est considéré atteint.

Recommandation préliminaire quant au futur de ce programme

À la suite de l'analyse des informations fournies et considérant que seuls 2 des 20 critères retenus pour l'évaluation de ce programme n'ont pas atteint les seuils attendus, le Comité recommande le maintien du programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique). Le Comité se doit de rappeler à l'Unité qu'il lui est impératif de se munir d'une stratégie de recrutement dynamique et efficace. Ajoutons à ceci qu'il va sans dire que le ratio très bas d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur ne peut perdurer. Le Comité recommande que l'entrée en vigueur du programme reconfiguré soit associée à une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention. Suivant une période de 5 ans se terminant en 2018-2019, le Comité recommande une évaluation de la viabilité du programme. Un suivi rigoureux et documenté est à prévoir.

Réactions du comité ad hoc à la réplique de l'UARD du département d'études françaises, secteur linguistique (ci-après *l'Unité*) en lien avec le rapport préliminaire

Critère 1.4 – question 10 : Types d'emploi pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme

Le Comité prend note des précisions apportées par l'Unité en ce qui a trait à la spécialisation comme parcours le plus opportun pour préparer aux études de 2e cycle. Le Comité, dans son rapport préliminaire, a considéré ce critère atteint.

Critère 3.6- question 21 : Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet dans le programme par professeure et professeur à temps plein affecté à la discipline – période 2006-2007 à 2010-2011.

Le Comité prend note des commentaires de l'Unité. Le Comité tient tout de même à souligner que ce critère mesure le ratio unitaire d'étudiantes et d'étudiants inscrits *au programme* à temps complet par le nombre de professeures et de professeurs à temps plein *affecté à la discipline*.

Critère 5.2 – question 36 : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.

Le Comité prend note des commentaires de l'Unité sur le niveau du financement en arts et sciences sociales, sur la diversité des sources de financement obtenues ainsi que sur l'intégration des professeures et des professeurs dans des projets pannationaux voire internationaux. Ce critère mesure le financement annuel moyen obtenu par professeure et par professeur à titre de subventions pour la recherche.

Ainsi, le critère 5.2 mesure le niveau de subventions tandis que le critère 5.1 mesure le rythme et la qualité de production des membres de l'Unité au niveau de la RDC. Le Comité ne critique en rien cette productivité, d'ailleurs le critère 5.1 est considéré atteint.

2. Recommandation finale

Bien que la tendance des inscriptions et du nombre de diplômées et diplômés s'est améliorée au cours des récentes années, l'Unité reconnaît l'impératif de se munir d'une stratégie de recrutement et de rétention dynamique et efficace. La version reconfigurée du programme offrira aux étudiantes et étudiants la souplesse nécessaire de choisir les cours menant au programme de cycle supérieur de leur choix (maîtrise en sciences du langage, maîtrise en orthophonie, ou autre) sans avoir à transférer à un autre programme. Cet élément en soi devrait permettre d'attirer et de conserver davantage d'étudiants au *baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique)* afin d'accroître le nombre de diplômées et de diplômés au programme.

En considérant tous les aspects présentés par le Comité dans son rapport préliminaire et final, le Comité recommande que le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en

linguistique) soit maintenu et qu'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention soit développée afin d'attirer et de diplômer un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Recommandation 4 au Sénat académique:

Le Comité ad hoc recommande que le programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique) soit maintenu et qu'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention soit développée.

RÉTROACTION DE L'UNITÉ AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ BACCALAURÉAT ÈS ARTS (SPÉCIALISATION EN LINGUISTIQUE)

Monsieur Jean-François Richard,
Président du Comité

Cher Collègue,

Ce courrier fait suite au rapport d'évaluation de la viabilité du programme de **Baccalauréat ès arts – spécialisation en linguistique** (désormais le rapport). Le rapport et le formulaire-synthèse qui l'accompagne mettent de l'avant, pour les cinq paramètres **un bilan globalement positif de notre programme dont le comité recommande le maintien**. En tant qu'unité, nous proposons de revenir sur certains points soulevés dans le rapport et sur l'évaluation de certains critères mobilisés dans le cadre de tel ou tel paramètre.

Pour **le paramètre 1/ la pertinence sociale du programme** : les 2 critères incontournables et les 3 critères complémentaires sont atteints.
Nous tenons à mentionner que nous sommes satisfaits de la reconnaissance dont témoigne le rapport de ce qui constitue à nos yeux l'une des grandes réussites et des grandes forces des études en linguistique à l'Université de Moncton, à savoir l'accent mis dans notre travail sur la situation linguistique acadienne.

En considérant **la pertinence sociale du programme du point de vue de l'*employabilité***, le Comité nous signale qu'il n'a pas nécessairement conclu à un lien étroit – même s'il y voit tout de même un lien - entre la formation et le *genre d'emplois cités* d'autant plus qu'il existe des programmes spécialisés dans certains des domaines que nous avons pointés comme débouchés. Le comité est légitime de soulever ce point, mais nous tenons à rappeler l'importance de bien outiller les travailleurs de demain en compétences transversales (c.-à-d. transférables) acquises dans le cadre des études d'orientation fondamentale.

Le Comité signale qu'il aurait aimé lire en quoi la spécialisation constitue le seul parcours pour préparer à la poursuite des études à la maitrise. Il ne nous semble pas que nous nous soyons montrés aussi catégoriques dans notre formulaire-réponse, néanmoins nous sommes prêts à soutenir qu'à défaut qu'être « le seul parcours », la spécialisation en est le plus opportun, nous en avons décrit les multiples avantages dans le formulaire-réponse, notamment le fait que la spécialisation par le nombre de crédits à suivre dans la discipline assure la formation la plus complète et une réelle vision d'ensemble du domaine complexe qu'est la linguistique.

Le Comité se demande si une majeure en linguistique constituerait une alternative à la spécialisation. La question nous parait de pure forme dans la mesure où l'unité de dispose pas d'une telle majeure et qu'il n'y a ni volonté institutionnelle ni départementale à mettre sur pied une telle majeure.

Pour **le paramètre 3) la qualité et le rendement du programme selon des critères et indicateurs précis :** les 2 critères incontournables sont atteints, 4 critères complémentaires sur 5 sont atteints.

En matière d'évaluation quantitative, le rapport commence par souligner la croissance du nombre d'inscrits et de la moyenne de nos diplômés ces toutes dernières années. Le comité revient ensuite sur nos effectifs réduits au chapitre des ressources humaines qui nous obligent à chaque année à déployer efforts et même inventivité pour offrir la gamme de cours à option la plus pertinente (i.e. ici les cours LING cyclés). Le comité souligne le rôle de cette offre dans l'attractivité de notre programme comme nous-mêmes nous avons souligné la nécessité de cette offre pour permettre une formation solide. Il est évident que nous aimerions compter dans les années à venir sur une augmentation de nos ressources humaines afin d'offrir une gamme de cours plus étendue à chaque année; néanmoins, nous veillerons à toujours nous montrer vigilants pour qu'en dépit d'effectifs réduits notre offre soit toujours des plus judicieuse et profitable à l'ensemble de notre clientèle.

En ce qui concerne le recrutement, tout en rappelant que la méconnaissance de notre discipline a un impact (certes qui tend à s'amenuiser[2]) sur le recrutement, le comité nous signale un autre problème qui semble affecter le nombre de diplômés : « un problème d'aiguillage », le comité signale par là le fait que notre formation n'étant pas la seule au sein du campus à permettre aux étudiantes et étudiants à s'orienter vers une maitrise en orthophonie (de fait l'ambition d'une partie de notre clientèle), nous « perdons des joueurs » en spécialisation qui transfèrent de celle-ci vers une majeure ou mineure études françaises afin de pouvoir faire une majeure ou mineure en psychologie. Nous sommes bien au fait des attendus des programmes de maitrise en orthophonie au pays, le même nombre de cours en linguistique qu'en psychologie sont nécessaires comme préalable, et notre programme dans son état actuel permet déjà à l'étudiante ou étudiant de spécialisation de faire tous les cours PSY demandés à l'entrée en orthophonie toutefois notre programme reconfiguré (notamment en tenant compte de l'attractivité de la maitrise en orthophonie) visera à permettre aux inscrits en spécialisation linguistique de suivre encore plus de cours PSY, ce qui devrait inciter les inscrits à notre programme à y demeurer.

Le rapport signale que le critère complémentaire 3.6 (question 21 - *Ratio d'étudiants à temps complet par professeur à temps plein*) n'a pas atteint le seuil attendu établi par le comité. Si la manière dont le ratio est obtenu demeure pour nous obscure, ce que nous savons en revanche c'est que nous enseignons à des classes bien achalandées et que nous n'avons pas en face de nous uniquement des étudiantes et étudiants inscrits en spécialisation mais inversement un public hétérogène en terme d'origine que nous tenons dans le cadre de nos cours pour « nos » étudiantes et étudiants au sens où quel que soit son programme d'origine un étudiant ou une étudiante reçoit la même attention, nous demande le même investissement, etc. En somme, il est difficile pour nous de répondre sur ce point étant donné que l'on comprend mal comment ce ratio est établi. Par ailleurs, un ratio raisonnable prof-étudiants n'est-il pas l'une des grandes forces et des grandes fiertés de notre institution (elle s'en sert en tous cas comme argument promotionnel de recrutement dans les médias).

Au sujet du **paramètre 5) le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures**, le rapport reconnait que le corps professoral en linguistique est actif sur le plan de la RDC et la contribution à la RDC est tenue pour « appréciable ». En revanche, le rapport considère

[2] Nous soulignons que nous menons depuis plusieurs années des activités ponctuelles pour mieux faire connaitre la discipline (notamment en quoi elle sert la compréhension du milieu). Mentionnons notamment : colloques au sein de l'université qui attirent toujours parmi le public issu de la communauté quelques enseignements du secondaire qui peuvent ensuite en rendre compte à leurs élèves ; tables rondes (des professeures et des étudiantes et étudiants en linguistique ont participé ces dernières années à deux journées d'études tenues dans des établissements secondaires, en 2011 au carrefour Beausoleil à Miramichi, en 2013 à l'École secondaire Matthieu Martin de Dieppe).

notre niveau de financement de la RDC comme « bas ». Est-ce les sommes allouées aux projets subventionnés que le Comité tient pour « basse »? Il faut savoir qu'elles entrent bien dans la moyenne de la hauteur du financement en arts et sciences sociales. Par ailleurs, il nous semble que la diversité des sources des financements obtenus (CRSH donc mais aussi FINB, Programme Métropolis Atlantique, Patrimoine Canada, Santé Canada, FESR, Institut canadien des recherches sur les minorités linguistiques, Institut canadien de recherche en politiques et administrations publiques, Centre d'études acadiennes …) démontre une réelle recherche de sources de financement diversifié et une réelle réussite dans ce domaine. Indiquons encore que beaucoup de nos professeures sont intégrés dans des projets de recherche pan-nationaux voire internationaux.

Au final, pour ce qui est de la **recommandation d'ensemble quant au futur de notre programme** proposée à la fin du Rapport, le comité pose que **notre programme doit être maintenu** tout en rappelant à l'unité l'impératif de se munir d'une stratégie de recrutement dynamique et efficace. Nous entendons bien que nous devons œuvrer à attirer des étudiantes et étudiants et à les conserver au sein de notre programme.

UARD du département d'études françaises, secteur linguistique

Formulaire-synthèse d'évaluation des programmes ciblés

Programme ciblé: Baccalauréat ès arts (spécialisation en linguistique)

Paramètre 1 : La pertinence sociale du programme

N.B. Les critères dans les zones ombragées sont des critères incontournables

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 1.1 (questions 6 et 7) : Besoins de la société auxquels ce programme répond en fonction de la préparation au marché du travail ou la poursuite aux études supérieures.	3/3	oui
Critère 1.2 (question 8) : Contribution de la RDC à l'avancement des connaissances et au développement social, économique et culturel de la société.	3/3	oui
Critère 1.3 (question 9) : Efforts de sensibilisation envers l'engagement citoyen des étudiantes/étudiants et diplômées/diplômés du programme à la diffusion et la vulgarisation des connaissances ainsi qu'au développement social, économique et culturel de la société.		oui
Critère 1.4 (question 10) : Types d'emplois pour les diplômées et diplômés en lien avec la formation reçue dans le cadre du programme.	2/3	oui
Critère 1.5 (question 11) : Service à la collectivité du corps professoral dans le cadre de regroupements externes à l'Université.	3/3	oui

Critères incontournables atteints = 2/2
Critères complémentaires atteints = 3/3

Paramètre 3 : Qualité et rendement du programme selon des critères et indicateurs précis

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.1 (questions 13 et 14) : Données comparatives du taux annuel des diplômées et diplômés du programme dans d'autres universités canadiennes.		s/o puisque l'information comparable était non disponible
Critère 3.2 (question 16) : Taux d'obtention de diplôme.	3/5	oui

D72

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 3.3 (question 17) : Ratio d'inscription par crédit enseigné dans les cours disciplinaires pour les années 2005-2006 à 2010-2011. a) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000 et 2000 b) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 3000-5000 c) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveaux 1000-5000 d) Ratio d'inscrits par crédit enseigné – cours disciplinaires de niveau 6000	 3/5 3/5 3/5 s/o	oui
Critère 3.4 (question 18) : Ratio annuel moyen d'offre de cours à option dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	3/5	oui
Critère 3.5 (questions 19 et 20) : Ratio annuel moyen des cours livrés par des chargées et chargés de cours dans la discipline principale du programme - période 2006-2007 à 2010-2011.	5/5	oui
Critère 3.6 (question 21): Ratio d'étudiantes et d'étudiants à temps complet par professeure et professeur à temps plein - période 2006-2007 à 2010-2011.	1/5	non
Critère 3.7 : Capacité de l'unité académique à offrir une variété de cours et une diversité de perspectives. (Questions 22 et 23)	3/3	oui
Critère 3.8 – Allocation des autres ressources humaines directement affectées à la discipline.		s/o
Critère 3.9 (question 25) : Coût marginal du programme.	3/3	oui
Critère 3.10 (question 26) : a) Taux de placement des diplômées et diplômés intégrant directement le marché du travail dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme. b) Taux de poursuite des études chez les diplômées et diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.	 3/5 5/5	oui

Critères incontournables atteints = 3/3
Critères complémentaires atteints = 4/5

D73

Paramètre 4 : La relation avec les autres programmes de l'Université de Moncton

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 4.1 (question 28) : Exigences d'admission à votre programme de maîtrise.		s/o
Critère 4.2 (question 29): Pourcentage d'étudiantes et d'étudiants hors discipline inscrits aux cours disciplinaires des programmes ciblés (programmes de 1er cycle seulement).	3/5	oui

Critère complémentaire atteint = 1/1

Paramètre 5 : Rayonnement de la recherche et lien avec les études supérieures

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.1: Contributions annuelles moyennes à la RDC de l'unité académique associée au programme pour la période janvier 2007 à décembre 2011. a) Ce premier sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC avec comité de lecture (publications) ou avec évaluation par les pairs (brevets, actes créateurs, etc.). (questions 31, 32, 34 et 35) b) Ce deuxième sous-critère cherche à démontrer la contribution de l'unité académique à la RDC sans comité de lecture (publications et communications) ou sans évaluation par les pairs (actes créateurs, etc.). (questions 33, 34 et 35)	2/3 2/3	oui
Critère 5.2 (question 36) : Financement obtenu pour la période janvier 2007 à décembre 2011.	2/5	non
Critère 5.3 (question 37) : Circonstances particulières ayant influencé la progression des travaux de RDC dans l'unité durant la période ciblée.		s/o
Critère 5.4 (question 38) : Intégration des étudiantes et des étudiants aux travaux de RDC dans l'unité durant la période en question.		oui
Critère 5.5 (question 39) : Ratio d'activités étudiantes de RDC et de communications pour la période 2006-2007 à 2010-2011.	3/3	oui

D74

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Seuil attendu atteint (oui ou non)
Critère 5.6 (question 40) : Accès et poursuite aux études supérieures. 1. Votre programme spécialisé ou avec spécialisation offre l'accès direct à un programme de maîtrise : OUI_X__ NON ___ Parfois_____ (veuillez préciser, le cas échéant) 2. Votre programme de majeure offre l'accès direct à la maîtrise : OUI ___ NON __x_ Parfois____ (veuillez préciser, le cas échéant).		oui
Critère 5.7 (question 41) : Nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'extérieur de l'U de M qui sont attirés aux programmes de 2e cycle de l'Université de Moncton.		s/o

Critère incontournable atteint = 1/1
Critères complémentaires atteints = 3/4

Paramètre 2 : Forces et faiblesses du programme

Critères	Niveau atteint (N/3 ou N/5)	Minimum attendu atteint (oui ou non)
Critère 2.4 (question 43) : Vision d'avenir et perspectives de développement du programme.	2/3	oui

Critère incontournable atteint = 1/1

Synthèse des résultats :

Critères incontournables : 0 non atteint – 7 atteints
Critères complémentaires : 2 non atteints – 11 atteints

Recommandation quant au futur de ce programme :

1. Le maintien du programme dans son état actuel __x___
2. Un plan de relance du programme _____
3. Une proposition visant la transformation majeure du programme _____
4. L'abandon du programme _____
5. Toute autre option jugée porteuse d'une solution durable _____

D75